



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2016
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Réunion
du 14 mars 2016**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 14 MARS 2016

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2016

La séance du **LUNDI 14 MARS 2016** est ouverte à **10 H 07**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme PAILLARD Catherine**, excusée.

La session est ouverte à 10 heures 08 le 14 mars 2016, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

M. Mathieu KLEIN. – Mes chers collègues, Le quorum étant atteint, je déclare ouverte la session conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du lundi 14 mars.

Avant d'ouvrir plus formellement nos travaux, je souhaitais en notre nom à tous, rendre hommage à nos deux anciens collègues, Jean ENEL, maire de Bainville-aux-Miroirs de 1975 à 1995 et conseiller général du canton d'Haroué de 1983 à 1998 ainsi que Jacques GOSSOT, ancien maire de Toul pendant 30 ans, de 1971 à 2001 et conseiller général de 1973 à 1994 et qui a également été vice-président du conseil général de Meurthe-et-Moselle ; tous deux récemment disparus. J'ai eu l'occasion d'adresser aux familles nos condoléances. Le conseil départemental était représenté lors des deux cérémonies d'obsèques et je vous demande de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Depuis notre dernière session, monsieur Imed BENTALEB a été nommé sous-préfet en charge de l'économie auprès de Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle. Et, Juliette SORRENTINO a été nommée Directrice Départementale de la Protection des Populations. Je leur adresse mes vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Je salue en votre nom Malu DREYER, Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat, victorieuse hier lors des élections régionales dans ce Land avec lequel la Meurthe-et-Moselle coopère au sein de la Grande Région Européenne. Comme en France, lors des élections départementales et régionales, la xénophobie progresse nettement dans les urnes allemandes et voir, par ailleurs, Donald TRUMP faire la course en tête des primaires républicaines au États-Unis sur le même registre, témoigne du défi démocratique auquel nous sommes confrontés à l'échelle française, européenne comme mondiale.

Plus que jamais, il nous faut convaincre et démontrer par les actes que le repli sur soi est une impasse, pas seulement une impasse morale, mais aussi une impasse économique et une impasse sociale. Je sais que les mots ne suffisent plus, pourtant nous devons plus que jamais défendre nos valeurs et trouver des réponses, chacun à notre niveau, aux tentations nationalistes.

Avec moins de gravité et autant de sérieux, rassurons ce matin nos amis rhénan-palatin et disons leur que nous n'avons aucune intention de revenir aux frontières de l'époque mérovingienne en annexant Trèves à la nouvelle région française du Grand-Est. Oui, du Grand-Est, car n'en déplaise au comité de sélection, c'est bien ce nom simple et fédérateur qui pourrait le mieux représenter notre territoire, je souhaite que les Conseillers Régionaux d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine le prennent en compte dans leur future délibération.

(Applaudissements)

Je considère que nous avons donc un mandat pour défendre au niveau de la région cette appellation.

Cette session est consacrée à l'examen et à l'adoption du budget 2016, Christian ARIES en présentera l'architecture générale et j'y reviendrai à la reprise de la séance, mercredi.

Si nous délibérons exceptionnellement en mars cette année - ce qui me permet d'emblée de vous indiquer que nous reprenons ensuite le rythme habituel, c'est-à-dire le DOB 2017 sera présenté en novembre 2016 et BP en décembre 2016 – c'est, vous le savez, en raison des négociations entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement au sujet du RSA.

Il aura fallu 11 ans pour que la voix de Michel DINET soit enfin entendue. Ardent défenseur d'un financement par l'État de la solidarité nationale, il affirmait ce principe simple : pour être juste et équitable, le financement du RSA ne peut et ne doit reposer sur la fiscalité locale.

En indiquant accepter d'étudier la prise en charge par l'État du financement du RSA, le Premier ministre Manuel VALLS a reconnu ce principe et fixé les termes pour le Gouvernement de la négociation avec les Conseils Départementaux.

Avant d'être une réponse à la crise financière, la sortie de l'allocation RSA des budgets des Conseils Départementaux doit permettre la correction d'inégalités territoriales devenues insupportables. Le coût du RSA n'est aujourd'hui pas le même d'un département à l'autre. Le reste à charge par habitant variant de 0 à plus de 100 euros, la Meurthe-et-Moselle étant un des dix départements où ce ratio est le plus important.

Le RSA doit demeurer un bouclier face à la crise, une protection contre la grande pauvreté, dont le caractère national garantit l'universalité, le montant, les critères et le dispositif des droits et devoirs qui doivent être les mêmes pour toutes et pour tous.

Et c'est aussi, malgré ceux qui jugent l'importance d'une collectivité locale à l'aune du poids de son budget, la confirmation même du principe de la décentralisation, avec une clarification des rôles : le financement du RSA revient à l'État et les politiques d'insertion aux départements. La Meurthe-et-Moselle est prête, pour peu que les moyens lui en soient accordés, à renforcer encore sa mobilisation en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui vivent avec le RSA.

Si le principe de la prise en charge financière par l'État est dorénavant retenu et qu'une étape décisive a été franchie, tout n'est pas réglé, loin s'en faut.

Je participe, vous le savez, à la délégation de l'ADF pilotée par Alain LAMBERT, ancien Ministre du Budget et Président du Département de l'Orne, qui négocie

avec le Gouvernement depuis plusieurs mois. Notre rencontre avec les Ministres Jean-Michel BAYLET, Marisol TOURAINE, Christian ECKERT et Estelle GRELLIER le 8 mars dernier n'a pas permis de dégager un accord à ce stade.

Pourtant, plusieurs points font consensus entre le Gouvernement et les Départements, parmi lesquels :

- le maintien des recettes dynamiques aux Départements notamment la CVAE et les Droits de mutation ;
- la nécessité de palier les déséquilibres entre Départements quant au reste à charge par habitant ;
- la mise en œuvre d'une clause de retour à meilleure fortune ;
- le maintien des politiques d'insertion à l'échelon départemental.

Poursuivons la discussion, poursuivons la discussion afin de ne pas gâcher cette chance historique.

Derrière la volonté unanime de l'ADF de voir retenue 2014 comme année de référence, c'est-à-dire celle arrêtée pour définir les dépenses RSA prises en charge par l'État, il y a notre exigence que le Gouvernement accompagne financièrement les Départements dans leurs difficultés et corrige les inégalités entre eux. C'est la base de la négociation qui doit se poursuivre, c'est le sens du courrier que j'ai adressé à Dominique BUSSEREAU vendredi et que je vous communiquerai tout à l'heure.

Renoncer à la négociation nous contraindrait à assumer définitivement sur nos budgets la charge financière du RSA au détriment des autres politiques publiques et des contribuables locaux. Ce serait une erreur politique et une impasse budgétaire. Je souhaite vivement que l'ADF poursuive dans l'unité la négociation jusqu'à son terme et tente de trouver un compromis acceptable.

Face aux caricatures et au risque de la stigmatisation des plus démunis, il ne faut rien céder sur nos politiques de solidarité, qui représentent un investissement pour les générations futures. Il faut les conduire dans un esprit d'équité et de justice, avec le souci de faire respecter les droits comme les devoirs de chacun.

Avec 30 000 bénéficiaires du RSA en Meurthe-et-Moselle, c'est-à-dire une augmentation de près de 26 % par rapport à la fin 2011, nous n'avons pas d'autres choix que de renforcer notre soutien à l'insertion, notamment sur le triptyque emploi – lutte contre les inégalités – logement. Nous le savons, sans dynamisme économique, il n'y a pas de créations d'emplois et le soutien aux PME et TPE passe par un haut niveau d'investissement, même si le Département est désormais contraint par la loi NOTRe.

Restons mobilisés pour la création d'emplois nouveaux, en soutenant l'investissement public et les PME régionales pour l'accès à la commande publique départementale – rappelons-nous que 83 % des entreprises qui bénéficient de la commande publique du département de Meurthe-et-Moselle, sont des entreprises lorraines. Meurthe-et-Moselle Habitat, le bras armé du Conseil Départemental, prévoit d'injecter dans l'économie locale du BTP près de 200 millions d'euros entre 2016 et 2018, ce qui correspond à la livraison de 800

logements neufs et à la réhabilitation (notamment énergétique) de près de 3 000 logements.

Restons mobilisés aussi pour expérimenter et innover, du Territoire Zéro chômeur d'ATD-Quart-Monde sur le pays de Colombey et le Sud Toulinois, aux clauses d'insertion (je vous rappelle que 500 marchés annuels en Meurthe-et-Moselle en bénéficient, ce qui fait de notre Département et de loin le Département le plus actif en matière de clause d'insertion à l'échelle de la Région) en passant par l'accompagnement global personnalisé mobilisant Pôle Emploi et les services sociaux départementaux, Sylvie BALON aura l'occasion d'y revenir durant la session.

Comment ne pas entendre l'angoisse face à l'emploi et au risque de chômage et de précarité qui travaille notre société depuis si longtemps, notamment parmi les jeunes ? L'avant-projet de loi sur le travail porté par Myriam El Khomri a cristallisé de nombreuses revendications ces dernières semaines. Pour ma part, j'attends aujourd'hui un projet de loi significativement amélioré, qui favorise le dialogue social et la négociation partout, dans toutes les branches et toutes les entreprises. Je pense notamment à l'enjeu de, c'est-à-dire la conquête d'un nouveau droit social essentiel dans la société de mobilité et de changements professionnels qui attendent celles et ceux qui entrent aujourd'hui et qui entreront demain sur le marché du travail. Il faut lui donner un véritable contenu à la sécurité sociale professionnelle, il faut que les droits rechargeables qui accompagnent le salarié tout au long de sa carrière - quel que soit son employeur, quelle que soit sa branche d'activité, quel que soit le territoire sur lequel il vit - permettent véritablement la formation tout au long de la vie, car nous le savons, et cela vaut pour les plus jeunes comme pour les moins jeunes l'élévation du niveau de qualification demeure la meilleure arme contre le chômage.

Nous devons aussi, à notre niveau, rester tout autant mobilisés pour la jeunesse la plus fragile, et c'est pourquoi je vous propose de garantir le budget de la protection de l'enfance, de mettre en œuvre le plan de lutte contre la pauvreté des enfants que détaillera Agnès MARCHAND avec, entre autres, la création des premières places d'internat pour la rentrée de septembre 2016 pour les collégiens, le travail sur la mixité sociale dans les collèges qui se poursuit dans le cadre de l'expérimentation nationale.

Donner plus d'aides à ceux qui en ont besoin : l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement fixe comme priorité l'accompagnement au domicile et une meilleure protection pour les personnes âgées. Cette mesure se traduira concrètement pour près de 8 000 Meurthe-et-Mosellans par une revalorisation de l'APA à domicile, Annie SILVESTRI y reviendra plus précisément.

Conformément aux engagements du projet départemental adopté en juillet 2015, je souhaite que l'Assemblée puisse délibérer sur le rapport de Pierre BAUMANN sur la politique de l'habitat avant la fin 2016. L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine, la nouvelle étape de la rénovation urbaine que suit pour nous Stéphane HABLLOT, la nécessité d'améliorer la qualité de vie dans les

quartiers populaires de notre Département sont des enjeux pour lesquels le Conseil Départemental répondra présent.

La mise en œuvre du Contrat Territoires Solidaires, dont nous allons débattre durant cette session, est une nouvelle étape des relations entre le Département et les territoires, Valérie BEAUSERT-LEICK le détaillera largement. Dans un contexte financier très contraint, nous devons réaffirmer notre engagement aux côtés des territoires les plus fragiles, nourris des convictions forgées dans le développement local et la territorialisation des politiques publiques engagée ici, vous le savez depuis 2003.

Valérie BEAUSERT-LEICK le détaillera, nous proposerons que l'ingénierie au service des communes et intercommunalités soit renforcée, que les élus locaux soient plus étroitement associés à la mise en œuvre des politiques départementales sur les territoires, comme André CORZANI l'anime actuellement pour la voirie départementale.

Au chapitre des nouveautés, je vous annonce que nous signerons prochainement avec le préfet de Meurthe-et-Moselle une convention originale et innovante, mettant en place un fond commun d'investissement pour le développement des projets locaux, doté de 17 millions d'euros, qui sera discuté par les conseillers départementaux et les élus locaux au sein des conférences territoriales. Cela contribuera à plus de coopération, plus de simplification et surtout plus d'efficacité au service des territoires.

C'est également cette volonté qui prévaut dans le soutien historique du département aux acteurs de l'éducation populaire, comme les uns et les autres avaient eu l'occasion de le rappeler aux associations, qui se mobilisent sur le terrain actuellement. Depuis dix ans, près de 20 millions d'euros ont été consacrés par le département au soutien de l'éducation populaire. Je réaffirme avec Antony Caps la volonté du Conseil Départemental de favoriser le soutien au fonctionnement des fédérations d'éducation populaire, malgré les contraintes budgétaires.

Pour 2017 et jusqu'à la fin du mandat, je confirme ce matin la mission que je confie à Nicole Creusot, Jean-Pierre MINELLA et Antony Caps pour rencontrer l'ensemble des acteurs de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, du sport, de la mémoire, au travers d'assises départementales, afin de redéfinir nos orientations en tenant compte de la délibération du 11 janvier 2016. Je propose qu'un groupe de travail ouvert, à tous les élus volontaires quelle que soit leur sensibilité, les accompagne en ce sens et que nous examinions leurs propositions - que j'espère conjointes - lors de la session du DOB de novembre prochain.

Aujourd'hui, de nouvelles réponses se développent que ce soit le dispositif "Jeunes A la Maison" qui voit des citoyens accueillir chez eux des jeunes migrants protégés par le Conseil Départemental, l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes handicapées, le développement du parrainage dans le cadre de la protection de l'enfance. 2016 sera également consacrée à la définition du schéma de la citoyenneté et de l'autonomie des personnes piloté par Annie SILVESTRI, qui a déjà rassemblé 700 personnes lors des premières

rencontres territoriales, et du schéma de la protection de l'enfance piloté par Agnès Marchand. Nous aurons besoin de la créativité de la société civile.

Une nouvelle donne territoriale, c'est également la conséquence des recompositions territoriales en Meurthe-et-Moselle. Le schéma départemental de coopération intercommunale dessinera dans quelques jours la nouvelle carte des EPCI. Certains EPCI trouveront dès lors un cadre pérenne de fonctionnement, d'autres auront à poursuivre leur redéfinition pour mieux correspondre aux dynamiques territoriales et aux périmètres les plus cohérents. Le Conseil Départemental aura ensuite quant à lui à adapter ses territoires d'intervention, fidèle en cela à l'idée de caler son fonctionnement sur les territoires, plutôt que l'inverse.

Avec la signature prochaine du décret par le premier ministre nous serons au bout d'une étape avec le Grand Nancy, devenant ainsi métropole de plein exercice. Nous analyserons, durant cette session, le protocole d'accord entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Grand Nancy que présentera Laurent TROGRIC, autour notamment du transfert et de la délégation de quatre compétences qui ont été largement travaillés, à la fois en bilatéral avec le Grand Nancy et dans le cadre d'un groupe de travail interne. Avec André ROSSINOT, nous portons le souci constant de lier l'affirmation de la métropole à celle de la constitution d'un espace de solidarité avec les territoires périurbains et ruraux dans un pôle métropolitain à l'échelle du sud du Département, qui résulte de la volonté de ne laisser personne au bord du chemin et de proposer l'organisation la plus pertinente pour les services publics. Ce débat se déroule actuellement à la fois entre le Département et les territoires, à la fois au sein du syndicat mixte du SCOT Sud 54 piloté par Jean-François HUSSON entre les EPCI du sud de la Meurthe-et-Moselle avec l'Association des Maires du Département et j'ai bon espoir que nous continuions à le conduire sereinement et dans l'intérêt général. Pour ma part, pas plus candidat aux élections sénatoriales qu'à la présidence du futur syndicat mixte du Pôle métropolitain, c'est dégagé de tout enjeu personnel que je me suis déterminé en faveur de cette nouvelle étape de l'intégration de nos territoires.

C'est également par cette motivation de soutien aux territoires que le Conseil Départemental est engagé sur un programme concerté d'actions ambitieuses pour l'avenir de l'Est Lunévillois, liant l'investissement éducatif départemental ? 20 millions d'euros en dix ans pour améliorer le réseau des trois collèges que nous confortons dans l'est Lunévillois, Cirey-sur-Vezouze, Baccarat et Bénaménil, le très haut débit au maillage des services de proximité aux personnes en passant par la réaffectation des bâtiments des collèges, la mutualisation de la restauration scolaire entre collèges et 1er degré et bien sûr l'avenir du syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre Percée pour lequel le Conseil Départemental - et tout particulièrement la première vice-présidente- se sont engagés avec les acteurs du territoire depuis plusieurs mois pour trouver une solution pérenne.

Cette approche globale, nous la développons sur d'autres territoires. Je pense à Alzette-Belval qui requiert une attention particulière notamment pour accompagner Villerupt, Thil et l'ensemble des communes de ce secteur. La liaison Belval – A30, le développement du pôle de Micheville sont autant d'illustrations de l'engagement du département.

Le développement de nos territoires est un enjeu régional, qui doit avancer au moins aussi vite que les réformes institutionnelles. Je refuse que la gare de Vandières bénéficie d'un enterrement de première classe, car ni la participation bien trop faible à la consultation du 1er février 2015, ni la prise en compte des enjeux liés à la possible ouverture de l'espace lorrain vers le sud et le couloir rhodanien avec la future liaison des TGV Est et Rhin Rhône ne peuvent être des prétextes à l'abandon d'un projet majeur pour le développement écologique et solidaire de la Lorraine. Philippe RICHERT a fait un premier pas nécessaire en souhaitant la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique de la LGV Est, Christian ECKERT a rappelé que l'Etat a garanti la possibilité pour la gare de Vandières d'être financée par le centime additionnel de la TICPE Grenelle et je redis que les Lorrains doivent en voir le bénéfice sur leur territoire. J'en appelle solennellement à l'ensemble des élus et de la société civile lorraine pour remettre le projet sur de bons rails et ne pas prendre la responsabilité de perdre ce financement dédié sans lequel jamais les 170 gares TER lorraines ne seront jamais connectées à la grande vitesse ferroviaire européenne, ce qui constituerait je le répète une faute grave au regard de l'histoire de notre région.

Nous pouvons également nous féliciter de la décision du Gouvernement de poursuivre le projet A31 bis, souhaité par une grande majorité de Lorrains, notamment en étudiant la proposition d'aménagement de la RD 611 en voie express plutôt qu'un barreau autoroutier, en prévoyant la mise à 2X3 voies de l'A31 entre Bouxières et Fey, et en favorisant la mise en place d'un observatoire des trafics sur le périmètre métropolitain du Grand Nancy.

Je salue enfin la perspective esquissée par Philippe RICHERT d'une maîtrise d'ouvrage régionale pour l'accès au très haut débit dans les sept départements champardennais et lorrains (hors Moselle). Vous le savez, la Meurthe-et-Moselle a pris une avance considérable avec la création du réseau Proximit-e, constitué d'une dorsale fibre optique de 840 kilomètres et d'un réseau hertzien. Il est désormais le territoire le mieux couvert de Lorraine, ce qui favorise l'attractivité des zones urbaines comme rurales, même si, chacun d'entre nous, sur le terrain mesure qu'entre le niveau et la qualité de l'investissement du Conseil Départemental et la qualité de services parfois ressentie par les personnes, nous travaillons chaque jour et les services du Conseil Départemental travaillent chaque jour pour améliorer le niveau de débit et le niveau de couverture. Les Conseillers Départementaux sont aux premières loges, dans leurs cantons respectifs, de ces situations pour lesquelles je sais que nos services, avec André CORZANI, sont particulièrement mobilisés. La décision de la Région, en accompagnement du plan France très Haut débit lancé par le Président de la République, est une bonne nouvelle, même si la faisabilité et le plan de financement doivent être encore expertisés, pour apporter une réponse rapide aux besoins de nos concitoyens.

Mes chers collègues, je vous propose un déroulé légèrement modifié pour cette session, j'en ai informé les présidents de groupe vendredi, en raison de l'actualité liée au RSA. Puisque mercredi après-midi se déroule une commission exécutive de l'Assemblée des Département de France à Paris et pour laquelle j'avais prévu initialement de m'excuser compte tenu de la session mais elle aura pour seul ordre du jour la poursuite du mandat de négociations de l'ADF avec le gouvernement sur le financement du RSA. J'ai demandé à la première vice-

présidente, Valérie BEAUSERT-LEICK, d'assurer mercredi après-midi la présidence de la session, afin de ne pas bouleverser l'équilibre général de notre calendrier. L'ordre du jour de l'examen des rapports est ainsi modifié :

Ce matin, nous aurons les questions d'actualité, j'ai notamment les présidents de groupe qui m'ont demandé une expression sur le RSA, et à l'issue de la séance des questions d'actualité traditionnelle, l'ensemble des conseillers départementaux est invité à participer à une commission des finances - Europe élargie autour de la gestion de la dette départemental. C'est de tradition et de rigueur à l'occasion du vote du budget. L'organisme de conseil en gestion du Conseil Départemental viendra vous faire une présentation.

Demain matin, se tiennent les réunions des commissions.

La séance publique reprendra mercredi matin avec l'examen des rapports budgétaires.

Mercredi après-midi - et c'est là qu'intervient la modification - je vous propose d'examiner les rapports administratifs 41 à 56 (à l'exception du rapport 47).

Et, jeudi, nous reprendrons la fin de l'examen des rapports budgétaires et les rapports administratifs, en dehors de ceux qui auront été examinés mercredi après-midi, ce qui devrait selon toute vraisemblance nous permettre de terminer nos travaux jeudi, comme prévu.

Je vous remercie de votre attention.

---ooOoo---

La séance est levée à 11H39.

La prochaine séance aura lieu le **MERCREDI 16 MARS 2016** à 9H00.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 14 MARS 2016

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2016

La séance du **MERCREDI 16 MARS 2016** est ouverte à **09 H 12**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD** Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT** Michèle et **LASSUS** Anne.

RAPPORT N° 1 - RAPPORT DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE 2014

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport développement solidaire et durable 2014.

RAPPORT N° 2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport de présentation générale du budget primitif 2016.

RAPPORT N° 3 - ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ - BUDGET ANNEXÉ 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire relatifs aux allocations individuelles de solidarité APA, RSA et PCH et précise que les inscriptions correspondantes, tant en dépenses qu'en recettes, sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016,

- et approuve le budget annexé au Budget Primitif 2016 des allocations individuelles de solidarité suivant :

ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE
Budget Annexé au Budget Primitif 2016
Département de Meurthe-et-Moselle

en €

Allocation	Intitulé	BP 2015	Propositions 2016
APA	Dépenses d'allocations	68 404 571	72 246 200
	Compensation Etat CNSA	21 000 000	24 026 000
	<i>poids compensation en %</i>	31%	33%
Reste à charge pour le département		47 404 571 69%	48 220 200 67%
RSA	Dépenses d'allocations	126 192 000	136 600 000
	Compensation Etat (transfert de TIPP)	61 740 436	61 740 431
	<i>poids compensation en %</i>	49%	45%
	FMDI	6 800 000	6 800 000
<i>poids compensation en %</i>	5%	5%	
Reste à charge pour le département		57 651 564 46%	68 059 569 50%
PCH	Dépenses d'allocations	28 351 388	26 049 000
	Compensation Etat CNSA	6 700 000	6 300 000
	<i>poids compensation en %</i>	24%	24%
Reste à charge pour le département		21 651 388 76%	19 749 000 76%
TOTAL AIS avant Accords de Matignon juillet 2013	Total dépenses d'allocations	222 947 959	234 895 200
	Total compensation Etat	96 240 436	98 866 431
	<i>poids compensation en %</i>	43%	42%
Reste à charge pour le département		126 707 523 57%	136 028 769 58%
Recettes exceptionnelles AIS suite à l'accord de Matignon du 16 juillet 2013		32 098 867	33 623 335
AIS	Dépenses totales allocations	222 947 959	234 895 200
	Compensation totale Etat	128 339 303	132 489 766
	<i>poids compensation en %</i>	58%	56%
Reste à charge pour le département		94 608 656 42%	102 405 434 44%

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - 1 - MISSION DÉVELOPPEMENT ET INSERTION -
11 - ECONOMIE SOLIDAIRE**

M. TROGRLIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Economie Solidaire	459 400	604 700
Programme	P111 - 111 Accompagnement à l'émergence et à la création d'activité	188 000	224 700
	P112 - 112 Pérennisation des activités et des emplois	59 000	80 000
	P113 - 113 Accès aux financements	122 400	200 000
	P114 - 114 Valorisation et promotion de l'ES	90 000	100 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	90 000	110 000
017	Revenu de solidarité active	122 400	200 000
65	Autres charges de gestion courante	247 000	294 700
TOTAL		459 400,00	604 700,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Economie Solidaire	250 000	100 000
Programme	P113 - 113 Accès aux financements	250 000	100 000
Pol. Sect.	Artisanat et commerce	60 000	11 528
Programme	P121 - 121 Aide aux entreprises	60 000	11 528

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	150 000	0
018	Revenu de solidarité active	100 000	100 000
TOTAL 11 Economie Solidaire		250 000	100 000
204	Subventions d'équipement versées	60 000	11 528
TOTAL 12 Artisanat et commerce		60 000	11 258

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Economie Solidaire	500 000	24 220
Programme	P113 - 113 Accès aux financements	500 000	0
	P114 - 114 Valorisation et promotion de l'ES	0	24 220

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0	24 220
77	Produits exceptionnels	500 000	0
TOTAL		500 000	24 220

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

**RAPPORT N° 5 - 1 - MISSION DÉVELOPPEMENT ET INSERTION -
12 - INSERTION**

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Insertion	133 076 000	142 550 500
Programme	P411 - 411 Versement des allocations	126 692 000	137 075 000
	P412 - 412 Développement des actions d'insertion	3 990 000	4 171 565
	P413 - 413 Moyens départementaux insertion (hors RH)	194 000	158 300
	P414 - 414 Mobilisation des politiques publiques à l'insertion	1 400 000	1 000 000
	P415 - 415 Aide personnalisée de retour à l'emploi	800 000	145 635

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
17	Revenu de solidarité active	132 951 000	142 219 000
65	Autres charges de gestion courante	0	206 500
68	Dotations aux provisions	125 000	125 000
TOTAL		133 076 000	142 550 500

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Insertion	8 620 000	7 830 000
Programme	P411 - 411 Versement des allocations	7 820 000	7 830 000
	P415 - 415 Aide personnalisée de retour à l'emploi	800 000	0

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
017	Revenu de solidarité active	8 500 000	7 700 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	120 000	130 000
TOTAL		8 620 000	8 330 000

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

RAPPORT N° 6 - 2 - MISSION AMÉNAGEMENT - 21 - APPUI AUX TERRITOIRES

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Appui aux territoires		
	Contrats Territoires Solidaires	0	800 000
Programme CTS	P223 - 223 - Contrats Territoires Solidaires		
	<i>dont Soutien aux communes fragiles</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
	<i>dont Appui aux projets territoriaux</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
	Soutien aux priorités locales	9 063 000	5 867 774
Programme CTDD	P211 - 211 Dotation communale d'investissement	5 528 303	3 074 126
	P212 - 212 Dotation intercommunale d'investissement	1 234 697	934 736
	P213 - 213 Dotation de solidarité	2 300 000	1 858 912
	Soutien aux projets territoriaux	8 124 000	5 736 226
	P221 - 221 Dotation d'appui aux projets de territoire-Investissement	8 124 000	5 736 226
	Nouveau dispositif d'appui aux territoires	2 700 000	1 616 359
Programme	P291 - 291 Nouveau dispositif d'appui aux territoires	2 700 000	1 616 359
TOTAL		19 887 000	14 020 359

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	19 887 000	14 010 359
21	Immobilisations corporelles	0	10 000
TOTAL		19 887 000	14 020 359

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Appui aux territoires		
Programme CTS	Contrats Territoires Solidaires	0	4 000 000
	P 223 - Contrats Territoires Solidaires Animation territoriale	0	4 000 000
	Contrats Territoires Solidaires - Ingénierie territoriale	100 540	295 000
	P381 - Dotation d'appui aux projets de territoire Ingénierie territoriale	100 540	295 000
	Contrats Territoires Solidaires - SDAASP	0	80 000
	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public	0	80 000
Programme CTDD	DAPRO fonctionnement	5 208 282	111 172
	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire	5 208 282	111 172
TOTAL		5 308 822	4 486 172

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	16 000	90 319
65	Autres charges de gestion courante	5 292 822	4 395 853
TOTAL		5 308 822	4 486 172

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Appui aux territoires		
	Contrats Territoires Solidaires - SDAASP	0	40 000
Programme CTS	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public	0	40 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0	40 000
TOTAL		0	40 000

Les élus du Groupe Union de la Droite et du Centre ont demandé un vote par partition pour cette délibération, demande qui a été refusée.

A la demande du groupe Union de la Droite et du Centre, la séance est suspendue à 11h28 et reprise à 11h35.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

RAPPORT N° 7 - 2 - MISSION AMÉNAGEMENT - 22 - AMÉNAGEMENT FONCIER ET URBANISME

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer les engagements, les conventions et études complémentaires correspondants aux programmes en cours et à passer les marchés, et éventuels avenants conformément au code des marchés publics,

- approuve les orientations fixées,

- prend acte des éléments de présentation budgétaire,

- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
Mission	2 Aménagement	1 500	3 000
Pol. Sect.	Aménagement. Foncier, Urbanisme	1 500	3 000
Programme	P231 - 231 Aménagement foncier	1 500	3 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 500	3 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
Mission	Aménagement	1 100 000	497 000
Pol. Sect.	Aménagement. Foncier, Urbanisme	1 100 000	497 000
Programme	P 231- Aménagement foncier	1 100 000	497 000

Chapitre	Libellé	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	645 926	167 937
45421	Remembrements effectuées d'office (dépenses)	56 500	53 600
45441	Dépenses pour travaux d'aménagement fonciers effectués d'office (Dépenses)	397 574	275 463
TOTAL		1 100 000	497 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
Mission	Aménagement	30 000	33 750
Pol. Sect.	Aménagement Foncier, urbanisme	30 000	33 750
Programme	P231 - Aménagement foncier	30 000	33 750

Chapitre	Libellé	CP votés BP 2015	Propositions du Président CP 2016
45442	Dépenses pour travaux d'aménagement fonciers effectués d'office (recettes)	30 000	33 750

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - 2 - MISSION AMÉNAGEMENT - 23 - INFRASTRUCTURES

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet BP 2016, dont les budgets annexes Réseau Départemental Hauts Débits et Parc départemental.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	12 685 362	11 509 200
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	21 500	42 000
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	8 050 000	7 739 879
	P273 - 273 Ouvrages d'art	1 300 000	1 000 000
	P274 - 274 Moyens techniques	337 500	334 000
	P275 - 275 Fonds de concours	5 141	5 141
	P276 - 276 Développement numérquie départemental	2 971 221	2 388 180

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	9 375 141	8 762 020
65	Autres charges de gestion courante	314 000	314 000
67	Charges exceptionnelles	2 996 221	2 433 180
TOTAL		12 685 362	11 509 200

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	36 868 755	27 564 188
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	7 720 000	3 284 188
	P272 - 272 RD Entretien maintenance	16 500 000	12 700 000
	P273 - 273 Ouvrages d'art	6 000 000	5 400 000
	P274 - 274 Moyens techniques	670 000	750 000
	P275 - 275 Fonds de concours	2 074 755	1 530 000
	P276 - 276 Développement numérquie départemental	3 904 000	3 900 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 904 000	3 900 000
20	Immobilisations incorporelles	820 000	774 000
204	Subventions d'équipement versées	2 074 755	1 530 000
21	Immobilisations corporelles	24 690 000	18 453 815,41
23	Immobilisations en cours	5 380 000	2 906 372,59
TOTAL		36 868 755	27 564 188

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	450 000	500 000
Programme	P272 - 272 RD Entretien maintenance	450 000	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	450 000	500 000
TOTAL		450 000	500 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Infrastructures	3 726 000	1 216 000
Programme	P271 - 271 RD Opérations neuves	3 726 000	1 216 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	3 726 000	1 216 000
TOTAL		3 726 000	1 216 000

BUDGET PRIMITIF 2016 RDHD - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	5 923 816,00	5 414 371,00	5 534 572,00	4 719 845,00
Restes à réaliser et reports		5 011 485,02		5 011 485,02
Fonctionnement	3 996 977,00	3 995 180,00	4 386 221,00	4 429 746,98
Restes à réaliser et reports				259 959,02
TOTAL	9 920 793,00	14 421 036,02	9 920 793,00	14 421 036,02

Le budget principal participe à hauteur de 2 388 180 € au budget de fonctionnement et à hauteur de 3 900 000 € au budget d'investissement du RDHD.

**BUDGET PRIMITIF 2016 PARC DEPARTEMENTAL -
ELEMENTS REELS**

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	360 000,00	640 000,00	360 000,00	0,00
Restes à réaliser et reports		130 519,53		130 519,53
Fonctionnement	6 610 000,00	6 633 000,00	6 610 000,00	6 933 178,96
Restes à réaliser et reports				339 821,04
TOTAL	6 970 000,00	7 403 519,53	6 970 000,00	7 403 519,53

Le budget principal participe à hauteur de 299 000 € au budget de fonctionnement du PARC DEPARTEMENTAL.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - 2- MISSION AMÉNAGEMENT - 24 - TRANSPORTS
ROUTIERS DE VOYAGEURS**

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Transports routiers de voyageurs	39 777 746	37 482 623
Programme	P281 Transports scolaires	27 363 226	27 926 472
	P282 Transports réguliers soumis à TVA	11 566 695	8 706 401
	P283 Moyens communs soumis à TVA	701 240	664 600
	P284 Transports réguliers non soumis à TVA	126 535	127 400
	P285 Moyens Communs non soumis à TVA	20 050	57 750

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	33 328 833	29 444 572
65	Autres charges de gestion courante	6 448 913	8 036 551
67	Charges exceptionnelles		1 500
TOTAL		39 777 746	37 482 623

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Aménagement		
Pol. Sect.	Transports routiers de voyageurs	2 709 671	2 709 940
Programme	P281 Transports scolaires	1 179 671	1 013 940
	P282 Transports réguliers	1 530 000	1 696 000
Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 533 700	1 662 000
74	Dotations, subvention et participations	1 175 971	1 011 940
77	Produits exceptionnels		36 000
TOTAL		2 709 671	2 709 940

Lors du vote correspondant:

- M. André CORZANI indique ne pas participer au vote sur la partie concernant le Syndicat Mixte des Transports de Briey,
- les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 31 - AGRICULTURE

Mme NORMAND, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016,
- et approuve les inscriptions du budget annexe du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect.	Agriculture	1 183 000	944 112
Programme	P131 - 131 Aide à l'équipement des exploitations	18 000	18 000
	P132 - 132 Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental	375 000	300 000
	P133 - 133 Soutien aux filières sylvicoles, équines et agricoles	20 000	0
	P134 - 134 Appui aux structures professionnelles et animations	770 000	626 112

Chapitre	Libellé Chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	5 457	5 460
65	Autres charges de gestion courante	1 177 543	938 652
TOTAL		1 183 000	944 112

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et environnement		
Pol. Sect	Agriculture	266 505,25	207 930
Programme	P131 - 131 Aide à l'équipement des exploitations	47 571,00	15 000
	P133- 133 Soutien aux filières sylvicoles équines et agricoles	218 934,25	192 930

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0
204	Subventions d'équipement versées	116 505,25	142 930
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	65 000
TOTAL		266 505.25	207 930

BUDGET DU LVAD - ELEMENTS REELS

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	48 000,00	74 450,49	0,00	0,00
Restes à réaliser t reports				24 860,49
Fonctionnement	1 323 206,00	1 350 506,00	1 371 206,00	1 400 096,00
TOTAL	1 371 206,00	1 424 956,49	1 371 206,00	1 424 956,49

Le Budget principal participe à hauteur de 300 000 € au budget fonctionnement du LVAD et à hauteur de 0 € au budget d'investissement du LVAD.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour

- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

RAPPORT N° 11 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 32 - ENVIRONNEMENT

Mme NORMAND, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	2 964 635	1 880 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	1 593 800	499 990
	P252 - 252 Sensibilisation et soutien aux partenaires	979 000	970 000
	P254 - 254 Gestion des déchets	152 615	201 940
	P256 - 256 Eau et assainissement	239 220	208 070

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 282 915	491 930
65	Autres charges de gestion courante	1 681 720	1 338 070
TOTAL		2 964 635	1 880 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	3 574 466	1 172 748
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	3 337 419	960 848
	P254 - 254 Gestion des déchets	12 000	10 000
	P256 - 256 Eau et assainissement	225 047	201 900

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	163 000	340 990
204	Subventions d'équipements versées	1 670 466	451 000
21	Immobilisations corporelles	1 241 000	340 000
23	Immobilisations en cours	500 000	40 848
TOTAL		3 574 466	1 172 748

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	4 528 131	4 286 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	4 250 000	4 236 000
	P254 - 254 Gestion des déchets	212 790	212 790
	P256 - 256 Eau et assainissement	65 341	50 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 341	66 000
73	Impôts et taxes	4 200 000	4 200 000
74	Dotations, subventions et participations	242 790	20 000
TOTAL		4 528 131	4 286 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	72 000	46 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	60 000	46 000
	P256 - 256 Eau et assainissement	12 000	-

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	72 000	46 000
TOTAL		72 000	46 000

BUDGET PRIMITIF 2016 du SATE - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	395 000	394 697,43	363 310	93 070
Restes à réaliser et reports		37 772,57	69 160	
TOTAL	395 000	432 470,00	432 470	93 070

- Autorise le président à signer les contrats, conventions, marchés, avenants nécessaires à la connaissance, la préservation, la gestion ou la mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux et des sites NATURA 2000 en maîtrise d'ouvrage départementale suivants :

- Pelouse calcaire de Sion Vaudémont
- Vallée de la Meurthe
- Vallées du Madon et du Brénon
- Vallon de Bellefontaine
- Tourbière de Bertrichamps
- Marais de Droitaumont et Vallée du Longeau
- Vallon de l'Arot
- Massif de Meine
- Vallée de la Moulaine
- Propriété du Moulin de Villevaux
- Anciennes carrières de Micheville

Qui feront l'objet d'opérations séparées ;

- Autorise le président à acquérir ou passer tout acte lié à la maîtrise foncière sur les sites ci-dessus, qui fera l'objet d'opérations séparées.

- Autorise l'inscription d'un montant de 970 000 € pour la subvention au CAUE et donne délégation à sa commission permanente pour approuver la convention correspondante.

RAPPORT N° 12 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 33 - SION CITÉ DES PAYSAGES

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- autorise les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Sion cité des paysages	260 000	620 000
Programme	P258 - Cités des paysages	260 000	620 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	249 800	595 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	200	
65	Autres charges de gestion courante	10 000	25 000
TOTAL		260 000	620 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Sion Cité des paysages	840 000	330 000
Programme	P258 - Cité des paysages		450 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	70 000	260 000
21	Immobilisations corporelles	20 000	70 000
23	Immobilisations en cours	750 000	0
TOTAL		840 000	330 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Sion Cité des paysages	0	500 000
	P258 - Cité des paysages	0	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	0	500 000
TOTAL		0	500 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Sion Cité des paysages	40 000	40 000
Programme	P258 - Cité des paysages	40 000	40 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
75	Autre produits de gestion courante	40.000	40 000
TOTAL		40 000	40 000

BUDGET PRIMITIF 2016 - SION ELEMENTS REELS

En €	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	326 000	350 049,66	326 000	701 700
Restes à réaliser et reports		351 650,34		
TOTAL	326 000	701 700,00	326 000	701 700

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

RAPPORT N° 13 - 4 - MISSION EDUCATION - 41 - TOURISME

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Tourisme	150 000	95 000
Programme	P144 - 144 Soutien aux acteurs touristiques	150 000	95 000

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	35 000	35 000
65	Autres charges de gestion courante	115 000	60 000
	TOTAL	150 000	95 000

BUDGET PRIMITIF DE MEURTHE ET MOSELLE TOURISME

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	40 000	30 000	40 000	30 000
TOTAL	40 000	30 000	40 000	30 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - 4 - MISSION EDUCATION - 42 - CHÂTEAU DES LUMIÈRES À LUNÉVILLE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect	Château des Lumières à Lunéville	900 000,00	715 000,00
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	900 000,00	715 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	754 000,00	652 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000,00	41 700,00
65	Autres charges de gestion courante	101 000,00	20 500,00
TOTAL		900 000,00	715 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect	Château des Lumières à Lunéville	820 000	800 000
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	820 000	800 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
10001	Château de Lunéville (opération votée M52)	510 000	355 000
20	Immobilisations incorporelles	16 000	85 000
204	Subventions d'équipement versées	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles	279 000	345 000
TOTAL		820 000	800 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect	Château des Lumières à Lunéville	82 000	62 000
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	82 000	62 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	82 000	62 000
TOTAL		82 000	62 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect	Château des Lumières à Lunéville	270 000	328 333
Programme	P141 – 141 Château des Lumières à Lunéville	270 000	328 333

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Dotations, subventions et participations	270 000	328 333
TOTAL		270 000	328 333

Budget primitif 2016 du MAST – Eléments réels

<i>En €</i>	DEPENSES RELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	0	3 200	0	3 200
Restes à réaliser et reports				
Fonctionnement	520 000	602 800	520 000	540 692,46
Restes à réaliser et reports				62 107,54
TOTAL	520 000	606 000	520 000	606 000

Le budget principal ne participe pas au budget du MAST.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est levée à 13H28.

La prochaine séance aura lieu le **MERCREDI 16 MARS 2016** à 14H30.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 14 MARS 2016

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2016

La séance du **MERCREDI 16 MARS 2016** est ouverte à 14 H 42, sous la Présidence de Mme Valérie BEAUSERT-LEICK.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, KLEIN Mathieu et Mme PAILLARD Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, BILLOT Véronique et LASSUS Anne.

RAPPORT N° 15 - 4 - MISSION EDUCATION - 43 - UNIVERSITÉS

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	76 000	35 500
Programme	P151 - 151 Développement des universités	14 000	14 000
	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	62 000	21 500

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 000	1 000
65	Autres charges de gestion courante	75 000	34 500
TOTAL		76 000	35 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	2 187 567,67	1 369 500
Programme	P151 - 151 Développement des universités	2 157 567,67	1 350 000
	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	30 000	19 500

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	2 157 567,67	1 350 000
27	Autres immobilisations financières	30 000	19 500
TOTAL		2 187 567,67	1 369 500

RECETTES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Université et recherche	16 500	9 100
Programme	P153 - 153 Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes	16 500	9 100

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
27	Autres immobilisations financières	16 500	9 100
TOTAL		16 500	9 100

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - 4 - MISSION EDUCATION - 44 - CULTURE

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

Dépenses d'investissement

En €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	10 084 000	4 338 698
Programme	P334 - 334 Lecture publique	755 000	1 770 000
	P335 - 335 Archives départementales	9 329 000	2 568 698

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	30 000	0
21	Immobilisations corporelles	428 000	685 000
23	Immobilisations en cours	9 626 000	3 653 698
TOTAL		10 084 000	4 338 698

Dépenses de fonctionnement

En €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	1 420 000	1 360 300
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	63 000	43 000
	P332 - 332 Action culturelle	262 000	219 000
	P333 - 333 Soutien aux acteurs culturels	695 000	730 000
	P334 - 334 Lecture publique	145 000	113 300
	P335 - 335 Archives départementales	255 000	255 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	525 000	478 300
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 000	114 000
65	Autres charges de gestion courante	783 000	768 000
TOTAL		1 420 000,00	1 360 300,00

Recettes d'investissement

En €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	1 857 450	1 109 000
Programme	P334 - 334 Lecture publique	740 520	60 000
	P335 - 335 Archives départementales	1 116 930	1 049 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	1 857 450	1 109 000
TOTAL		1 857 450	1 109 000

Recettes de fonctionnement

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Culture	142 500	133 000
Programme	P331 - 331 Patrimoine culturel	28 000	28 000
	P332 - 332 Action culturelle	105 000.00	95 000
	P334 - 334 Lecture publique	3 000	2 000
	P335 - 335 Archives départementales	6 500	8 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 500	10 000
74	Charges de personnel et frais assimilés	133 000	123 000
TOTAL		142 500	133 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'exception du programme 335 "Archives Départementales" pour lequel les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter contre.

RAPPORT N° 17 - 4 - MISSION EDUCATION - 45 - CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire,

- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Commission	Education		
Pol. Sect.	Citoyenneté et lien social	30 000	43 410
Programme	P321 - 321 Citoyenneté	30 000	43 410
TOTAL		30 000	43 410

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	28 500	28 500
67	Charges exceptionnelles	1 500	14 910
TOTAL		30 000	43 410

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Citoyenneté et lien social	0	8 703
Programme	P321 - 321 Citoyenneté	0	8 703
TOTAL		0	8 703

Chapitre	Libellé chapitre	CP votés BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0	8 703
TOTAL		0	8 703

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - 4 - MISSION EDUCATION - 46 - COLLÈGES ET VIE SCOLAIRE

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget définitif 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	18 726 900	18 304 300
Programme	P341 - 341 Développement du patrimoine scolaire	80 000	46 830
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	410 000	410 000
	P343 - 343 Dotations pour travaux urgents et gestion des sinistres	220 000	295 000
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	17 466 900	16 995 500
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	265 000	298 000
	P346 - 346 Education artistique et culturelle	255 000	232 000
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	30 000	16 000
P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations partielles	0	11 000	

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	818 500	824 330
65	Autres charges de gestion courante	17 908 400	17 480 000
TOTAL		18 726 900	18 304 330

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	29 005 000	39 060 000
Programme	P341 - 341 Développement du patrimoine scolaire	11 879 000	21 888 000
	P342 - 342 Entretien maintenance collèges	2 400 000	2 200 200
	P343 - 343 Dotations pour travaux urgents et gestion des sinistres	1 405 400	2 547 000
	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	780 000	760 000
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	830 600	670 000
	P346 - 346 Education artistique et culturelle	10 000	0
	P347 - 347 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations lourdes	3 300 000	3 734 000
	P348 - 348 Plan collèges nouvelles générations - Restructurations partielles	8 400 000	7 261 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	3 161 895	2 609 500
204	Subventions d'équipement versées	2 185 400	3 297 000
21	Immobilisations corporelles	10 758 705	9 661 500
23	Immobilisations en cours	12 899 000	23 492 000
TOTAL		29 005 000	39 060 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	6 817 866	6 917 228
Programme	P344 - 344 Moyens de fonctionnement et d'équipement des collèges	6 817 866	6 917 228

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	6 817 866	6 917 228
TOTAL		6 817 866	6 917 228

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Collèges et vie scolaire	100 000	70 300
Programme	P341 – 341 Développement du patrimoine scolaire	100 000	0
	P345 - 345 Le plan collèges au futur	0	70 300

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	100 000	70 300
TOTAL		100 000	70 300

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - 4 - MISSION EDUCATION - 47- EDUCATION POPULAIRE -

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Education populaire	1 600 000	1 330 000
Programme	P351 - 351 Soutien à l'éducation populaire	1 600 000	1 330 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	30 000	4 000
65	Autres charges de gestion courante	1 570 000	1 326 000
TOTAL		1 600 000	1 330 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Education populaire	213 134	151 020
Programme	P351 - 351 Soutien à l'éducation populaire	213 134	151 020

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	213 134	151 020
TOTAL		213 134	151 020

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 - 4 - MISSION EDUCATION - 48 - SPORTS

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Sports	1 000 000	820 000
Programme	P361 - 361 Aide aux associations sportives	564 000	462 500
	P362 - 362 Aide aux structures départementales	301 000	260 200
	P364 - 364 Manifestations	135 000	97 300

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	15 000	7 300
65	Autres charges de gestion courante	985 000	812 700
TOTAL		1 000 000	820 000

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 - 4 - MISSION EDUCATION - 49 - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Coopération décentralisée	130 000	95 000
Programme	P371 Coopération décentralisée	130 000	95 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	40 000	25 000
65	Autres charges de gestion courante	90 000	70 000
TOTAL		130 000	95 000

Pour cette délibération le vote est effectué à main levée :

Contre : 6

Abstention : 1

Pour : 39

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Ont voté contre : Mmes ALTERMATT, LALANCE, PAILLARD, MM. PIZELLE, VARIN,

S'est abstenu : M. BAZIN

**RAPPORT N° 41 - TARIFICATION DE LA RESTAURATION -
MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES ET SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF DE MEURTHE-ET-
MOSELLE**

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 41 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les tarifs de la restauration scolaire applicable au 1er septembre 2016,
- approuve les termes de la convention à passer entre la CAF et le conseil départemental pour les modalités de transmission aux collèges des tarifs de restauration scolaire des familles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 42 - MEURTHE-ET-MOSELLE TOURISME, COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DU TOURISME (RÉGIE AUTONOME) :
PROPOSITIONS D'AXES DE TRAVAIL POUR 2016**

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 42 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme de travail proposé par le conseil d'exploitation de Meurthe-et-Moselle Tourisme, comité départemental du tourisme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 43 - MEURTHE-ET-MOSELLE TOURISME, COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DU TOURISME (RÉGIE AUTONOME) :
MODIFICATION DES STATUTS**

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 43 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la modification des statuts de Meurthe-et-Moselle Tourisme, comité départemental du tourisme.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA FORMATION DES PERSONNELS DU SECTEUR
SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL**

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 44 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre de partenariat relative à la formation des personnels du secteur social et médico-social à passer avec l'ALFOREAS-IRTS de Lorraine
- et autorise son Président à signer les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 45 - AIDES FINANCIÈRES ENFANCE - FAMILLE :
AJUSTEMENT DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU 24
SEPTEMBRE 2015**

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 45 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les modifications du règlement d'attribution des aides financières « enfance-famille » du 24 septembre 2015.
- Décide de sa mise en application à compter du 1er avril 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 46 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU FONDS TERRITORIAL INSERTION (FTI)

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 46 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Valide le montant d'indemnisation des bénéficiaires du RSA inscrits dans la démarche de participation.

- Adopte la modification du règlement du Fonds Territorial Insertion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 48 - RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 48 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Fixe les ratios d'avancements de grades au titre de l'année 2016 ainsi qu'il suit :

* Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie du choix) :

Avancement de grade	Ratios 2016
Grades de catégories A et B	20 %
Grades de catégorie C	30 %

* Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie de l'examen professionnel) :

Avancement de grade	Ratios 2016
Grades de catégorie A, B, C	100 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 49 - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT FORMATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 49 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes du nouveau règlement de formation
- Et charge son président de prendre les dispositions administratives permettant la mise en œuvre de ce nouveau règlement formation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 50 - AUTORISATIONS DE PAIEMENT LIÉES À DES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE CONGÉS.

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 50 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les différentes conditions de versements des indemnités compensatrices en matière de congés annuels et ce en fonction des différentes situations expliquées dans ledit rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 51 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

1. CREATIONS DE POSTES

- Autorise les clôtures et créations des postes suivants :

1.1. Direction générale

	Clôture
N° poste	871
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Administrateur, administrateur hors classe
Fonction	Chargé de mission
Direction / Service	DG
Lieu d'affectation et RA	Centre administratif départemental
Date d'effet envisagée	30/06/2016

1.2 DT Nancy-Couronne - Solidarité

	Clôture
N° poste	2473
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Fonction	Secrétaire de MDS
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Ncy Nord Admin
Lieu d'affectation et RA	MDS Site Calmette
Date d'effet envisagée	31/03/2016

	Clôture
N° poste	2471
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe
Fonction	Secrétaire de MDS
Direction / Service	DT NancyC SOL DS
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Nancy et Couronne
Date d'effet envisagée	31/03/2016

	Clôture ½ Compensation Temps Partiel
N° poste	2038
Quotité du poste	17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent gestion admin social
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Couronne Admin
Lieu d'affectation et RA	MDS site St Nicolas de Port
Date d'effet envisagée	31/03/2016

	Clôture
N° poste	3096
Quotité du poste	17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
Fonction	Agent gestion admin social
Direction / Service	DT NancyC SOL DS
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Nancy Couronne
Date d'effet envisagée	31/03/2016

	Création
N° poste	3421
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
IB	340 - 543
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Couronne Admin
Lieu d'affectation et RA	MDS site St Nicolas de Port
Date d'effet envisagée	01/04/2016

	Création
N° poste	3422
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	340 - 543
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Ncy Nord Admin
Lieu d'affectation et RA	MDS Site Calmette
Date d'effet envisagée	01/04/2016

	Création
N° poste	3423
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	340 - 543
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DT NancyC SOL DS
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Nancy et Couronne
Date d'effet envisagée	01/04/2016

	Création
N° poste	3424
Quotité du poste	17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
IB	340 - 543
Fonction	Agent de gestion administrative
Direction / Service	DT NancyC SOL MDS Vand Admin
Lieu d'affectation et RA	MDS site Vand'Est
Date d'effet envisagée	01/04/2016

1.3 DT Lunévillois

1.3.1 Ressources Entretien

	Clôture
N° poste	814
Quotité du poste	8h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe, adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent d'entretien
Direction / Service	DT Lun Ressources Entret
Lieu d'affectation et RA	Centre d'explo. Lunéville
Date d'effet envisagée	30/04/2016

	Clôture
N° poste	802
Quotité du poste	10h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe, adjoint technique de 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent d'entretien
Direction / Service	DT Lun Ressources Entret
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Lunévillois
Date d'effet envisagée	30/04/2016

	Création
N° poste	3425
Quotité du poste	19H
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe, adjoint technique de 1 ^{ère} classe
IB	340 - 432
Fonction	Agent d'entretien
Direction / Service	DT Lun Ressources Entret
Lieu d'affectation et RA	MDD DT Lunévillois
Date d'effet envisagée	01/05/2016

1.3.2 Solidarité

	Création
N° poste	3426
Quotité du poste	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
IB	350 - 675
Fonction	Assistant social
Direction / Service	DT LUN SOL MDS BT
Lieu d'affectation et RA	MDS site Blâmont
Date d'effet envisagée	01/04/2016

2. TRANSFORMATION DE POSTES

- Autorise les transformations des postes suivants :

2.1 DGA DEVELOPPEMENT ET EDUCATION

Education - Engagement & citoyenneté

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	718	718
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
Fonction	Responsable relais du service civique	Responsable mission engagement & citoyenneté
Direction / Service	DEDU Service civique	DEDU Engagement & citoyenneté
Lieu d'affectation et RA	Centre Administratif Départemental	Centre Administratif Départemental
Date d'effet envisagée	31/03/2016	01/04/2016

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	717	717
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif 2ème classe, adjoint administratif 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe
Fonction	Agent gestion adm Aff gén	Agent gestion administrative
Direction / Service	DEDU Service civique	DEDU Engagement & citoyenneté
Lieu d'affectation et RA	Centre Administratif Départemental	Centre Administratif Départemental
Date d'effet envisagée	31/03/2016	01/04/2016

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	715	715
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, adjoint administratif 1 ^{ère} classe, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Fonction	Agent gestion adm Aff générales	Agent gestion administrative et financière
Direction / Service	DEDU Educ populaire et sports	DEDU Engagement & citoyenneté
Lieu d'affectation et RA	Centre Administratif Départemental	Centre Administratif Départemental
Date d'effet envisagée	31/03/2016	01/04/2016

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	271	271
Quotité du poste	100%	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint technique 2 ^{ème} classe des EE, adjoint technique 1 ^{ère} classe des EE, adjoint technique principal 2 ^{ème} classe des EE, adjoint technique principal 1 ^{ère} classe des EE	Attaché, attaché principal
IB	340 - 543	379 - 966
Fonction	Coordonnateur entretien	Chargé de projet
Direction / Service	DEDU Collèges ATTEE	DEDU Engagement & citoyenneté
Lieu d'affectation et RA	Centre Administratif Départemental	Centre Administratif Départemental
Date d'effet envisagée	31/03/2016	01/04/2016

2.2. DT Terres de Lorraine Solidarité

	Clôture
N° poste	1862
Quotité du poste	17h30
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
Fonction	Assistant social
Direction / Service	DT T de Lor SOL MDS Nv Ms Ve
Lieu d'affectation et RA	MDS site Neuves Maisons
Date d'effet envisagée	31/03/2016

	Ancienne situation	Nouvelle situation
N° poste	2316	2316
Quotité du poste	17H30	100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
Fonction	Assistant social	Assistant social
Direction / Service	DT T de Lor SOL MDS Nv Ms Ve	DT T de Lor SOL MDS Nv Ms Ve
Lieu d'affectation et RA	MDS site Neuves Maisons	MDS site Neuves Maisons
Date d'effet envisagée	31/03/2016	01/04/2016

- Précise que tous les postes permanents seront ouverts aux non titulaires en cas de défaut de candidatures statutaires.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent voter pour à l'exception de la partie 2.1 DGA DEVELOPPEMENT ET EDUCATION - Education - Engagement & citoyenneté pour laquelle ils déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 52 - MODIFICATION DU CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 52 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- arrête, à partir de l'exercice budgétaire 2016, le cadre de gestion budgétaire de la collectivité tel que présenté dans ce rapport, dont le contenu sera intégré dans le règlement budgétaire et financier du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 53 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES GARANTIES D'EMPRUNT

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 53 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte, à l'unanimité, la modification du règlement départemental de garantie d'emprunt qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2016, le nouveau règlement étant établi comme suit :



REGLEMENT DEPARTEMENTAL RELATIF A L'OCTROI DE GARANTIES D'EMPRUNTS PAR LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-et-MOSELLE

Règlement en vigueur au 1er avril 2016

SOMMAIRE

- A - LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR**
- B - REGLEMENT DE GARANTIE RELATIF AUX
DEMANDES PORTANT SUR LE LOGEMENT SOCIAL**
- C- REGLEMENT DE GARANTIE RELATIF AUX
DEMANDES PORTEES PAR DES ETABLISSEMENTS
SOCIAUX et MEDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES**
- D – REGLEMENT DE GARANTIE POUR LES AUTRES
DEMANDES EMANANT DE DIVERS ORGANISMES NON
ENUMERES AUX PARAGRAPHES B et C:**
- E - PROCEDURES GENERALES D'INSTRUCTION DES
DEMANDES**

A - LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose dans son article L.3212-4 que le Conseil Départemental décide des garanties d'emprunts, dans les conditions prévues aux articles L.3231-4 et L.3231-5.

L'article L.3212-4, issu de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 et complété par l'article L.3231-4-1 inséré par la loi n°96-314 du 12 avril 1996, ainsi que l'article L.3231-5 dudit code déterminent les limites dans lesquelles un Département peut accorder sa garantie au profit d'une personne de droit privé, et les exceptions qui y sont apportées.

Trois ratios prudentiels, dont les taux sont précisés par le décret n°88-366 du 18 avril 1988, sont définis :

1. Le premier vise à plafonner le risque encouru par la collectivité garante au regard de son budget :

- le montant constitué de la nouvelle annuité garantie, auxquelles s'ajoutent les annuités déjà garanties et celles de la dette départementale, ne doit pas dépasser 50% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) du budget en cours, telles que votées au Budget Primitif (BP).

2. Le second tend à diviser le risque pris par la collectivité garante en plafonnant le montant des garanties accordées à un même organisme :

- Les montants des annuités garanties au profit d'un même débiteur, exigibles au cours d'un même exercice ne doit pas dépasser 10% de 50% des RRF du budget en cours telles que votées au BP.

3. Le troisième a vocation à partager le risque supporté par les garants du secteur public local en limitant la quotité garantie :

- La quotité maximale garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales sur un même emprunt est fixée à 50%.

Les exceptions relatives à ce dispositif prudentiel :

L'article L.3231-4-1 précise que ces trois ratios ne sont pas applicables aux garanties d'emprunts accordées par un Département :

- a) Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte,

b) Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logement bénéficiant d'une subvention de l'Etat ou réalisées avec le bénéfice de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées,

c) En application du plan départemental prévu à l'article 2 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

En outre, le troisième ratio, portant sur la limitation de la quotité maximale garantie n'est pas applicable **aux organismes d'intérêt général** visés aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts (CGI), notamment les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel et à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, et les associations agréées reconnues d'utilité publique.

Ce troisième ratio peut être porté à 80 % pour les opérations d'aménagement foncier (renouvellement urbain, activités économiques, ou équipements collectifs par exemple) menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, sont expressément interdites les garanties accordées :

- aux associations sportives et sociétés sportives (codifié à l'article L.113-1 du Code du Sport). Toutefois, par dérogation, les collectivités locales peuvent accorder une garantie aux associations sportives dès lors que leurs recettes annuelles sont inférieures à 75 000 € et uniquement en vue de l'acquisition de matériel ou de la réalisation d'équipements sportifs. Dans ce cas, les 3 ratios s'appliquent,
- pour des dettes ou modalités de financement autres que des emprunts (loyers, opérations de crédit-bail, lignes de trésorerie ou avances de trésorerie). La présence d'un tableau d'amortissement constitue l'élément de référence (Conseil d'Etat – arrêt n° 141148).

Enfin, les garanties d'emprunt ne doivent pas constituer une aide publique prohibée au sens des dispositions du Traité de Rome.

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle entend préciser le cadre d'octroi des garanties d'emprunt départementales qu'il accorde et les modalités d'instruction des dossiers auxquelles elles donnent lieu.

Le Département ciblant son action en faveur :

- d'une politique départementale de l'habitat social,
- des établissements sociaux et médico-sociaux et services œuvrant dans le domaine de l'action sociale et des familles.

B. REGLEMENT DE GARANTIE RELATIF AUX DEMANDES PORTANT SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Particularités :

Les EPCI à fiscalité propre disposant d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) peuvent demander au représentant dans le département pour sa mise en œuvre, de conclure une convention par laquelle l'État leur délègue la compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à savoir les aides financières destinées à :

- la production (construction et acquisition), la réhabilitation et la démolition des logements locatifs sociaux ainsi que la création de place d'hébergement ;
- l'amélioration de l'habitat privé relevant des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Cette convention conclue pour 6 ans, fixe, d'une part, dans la limite des dotations ouvertes en lois de finances, le montant des droits à engagement alloués à l'EPCI et, d'autre part le montant des crédits que celui-ci affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention. Elle précise annuellement, au sein des droits à engagement alloués, les parts affectées au logement social ou à l'hébergement d'une part, à l'habitat privé d'autre part.

Ainsi, les EPCI prenant délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre peuvent apporter leurs garanties d'emprunts en faveur du logement H.L.M à hauteur de 50 à 100 % du montant des emprunts contractés par les organismes compétents afin qu'ils obtiennent les prêts spécifiques nécessaires à la construction ou la réhabilitation de logements H.L.M.

En conséquence, en matière de garantie apportée aux organismes de l'habitat social, le département n'intervient naturellement pas sur un territoire où l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) apporte déjà sa garantie à hauteur de 100%.

1- Conditions générales d'attribution des garanties départementales aux organismes de l'habitat social:

Le département apporte sa garantie pour les prêts strictement liés à des projets d'investissement portés par les organismes d'habitat social sur le territoire du département de Meurthe-et-Moselle concernant :

- o Les Constructions neuves,
- o Les Reconstructions,
- o Les Réhabilitations (améliorations habitat, isolation...),
- o Les acquisitions de terrains si elles font partie des travaux liés aux constructions neuves, reconstructions ou réhabilitations.

Le département apporte sa garantie que pour des prêts souscrits par les organismes d'habitat social classifiés en 1A de la charte Gissler (cf.annexe1 soit des prêts de type PLAI, PLUS, PLS¹, à taux variable indexé sur la zone euro ...).

¹ En fonction de la réglementation en vigueur

2 – Garanties apportées à Meurthe et Moselle Habitat (MMH)

L'établissement public départemental MMH est, de par la loi, l'établissement rattaché au département, son conseil d'administration étant présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

MMH s'engage sur:

- la mutualisation des ingénieries départementales dans le cadre de "Meurthe et Moselle Développement" ;
- la mise en oeuvre du droit au logement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- la prise en compte de la perte d'autonomie liée aux handicaps ou au vieillissement ;
- le développement durable et maîtrise de l'énergie ;
- le développement social urbain dans les quartiers dits sensibles ;
- l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA par l'introduction de clauses d'insertion dans ses marchés ;
- le développement équilibré des territoires.

Depuis 2007, le département apportait sa garantie à 100% à MMH pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre d'une Ligne Globale de Financement (LGF). Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2015 et elle n'a pas été reconduite.

En remplacement, une convention pluriannuelle de partenariat entre la Caisse des Dépôts et MMH a été signée pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017. Cette convention porte sur un nombre total de mises en chantier de 499 nouveaux logements pour un prix de revient prévisionnel total de 79 427 K€ et porte également sur la mise en chantier de 1 877 logements à réhabiliter pour un coût prévisionnel de 55 334 K€ au total.

Le financement des réhabilitations s'opèrera en cohérence avec la "convention de mise en oeuvre d'un dispositif de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux en région Lorraine" signée le 11 juin 2015 entre l'Etat, la région Lorraine, ARELOR et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre de cette convention, le département maintient sa garantie à hauteur de 100 % pour les emprunts souscrits par MMH pour les opérations situées en Meurthe-et-Moselle et hors du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

3 - Garanties apportées aux autres organismes de logement social :

- o Le département apporte sa garantie à hauteur maximum de 50% aux organismes d'habitat social pour toutes les opérations strictement effectuées sur le territoire départemental à l'exception des territoires sur lesquels les EPCI apportent leur garantie à hauteur de 100%.

- Cette garantie à 50% est conditionnée à l'engagement et au respect des conditions suivantes :
 - à soumettre à la signature du Département sa convention d'utilité sociale qui définit sa politique patrimoniale (construction, acquisition, renouvellement, réhabilitation, vente...), sa stratégie d'occupation et la qualité des services rendus aux locataires ;
 - à respecter la Règlementation Thermique 2012 (RT 2012) afin de rechercher des solutions optimales en termes d'environnement et d'économie d'énergie. Toutefois, à la date de la publication de la Règlementation Thermique 2020, toute demande de garantie d'emprunt portant sur des projets de construction devra respecter cette RT 2020, sinon le département n'apportera pas sa garantie d'emprunt ;
 - à introduire des clauses d'insertion dans les marchés relatifs aux opérations financées par des emprunts garantis par le Département, à hauteur de 5 % des montants de travaux garantis, et dont les modalités seront réservées aux personnes bénéficiaires du RSA ;
 - à renforcer sa participation au logement des personnes défavorisées, à procéder à une concertation avec les instances PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) pour l'attribution des logements adaptés produits dans le cadre de celui-ci et à associer un représentant départemental à la commission d'attribution de son organisme ;
 - à prendre en compte dans l'adaptation de son parc, les besoins spécifiques des locataires âgés et/ou handicapés ;
 - à transmettre au Département ses statistiques relatives à l'occupation dans son patrimoine et aux attributions effectuées, telles que définies par les articles L 441-2.5 et L442-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Si ces conditions ne sont pas remplies simultanément, le département se réserve le droit de moduler son taux de garantie entre 0% et 50%.
- Ces taux de garantie et les conditions d'octroi pourront être modifiés par l'assemblée départementale en fonction des évolutions réglementaires et environnementales (mis en œuvre de la RT 2020 par exemple).

C) REGLEMENT DE GARANTIE RELATIF AUX DEMANDES PORTEES PAR DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX et MEDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES

De par ses compétences en matière sociale, le département est sollicité pour garantir des emprunts contractés par des établissements sociaux, médico-sociaux et services tel que définis au Livre III du code de l'action sociale et de la famille / Action sociale et médico-sociale mise en œuvre par des établissements et des services.

Le département apporte sa garantie pour les prêts strictement liés à des projets d'investissement portés par les établissements et services sociaux et médico-sociaux sur le territoire du département de Meurthe-et-Moselle concernant :

- Les Constructions neuves,
- Les Reconstructions,
- Les Réhabilitations (améliorations habitat, isolation...),
- Les acquisitions de terrains si elles font partie des travaux liés aux constructions neuves, reconstructions ou réhabilitations,
- Les équipements.

Le département apporte sa garantie que pour des prêts souscrits par les établissements sociaux, médico-sociaux et services classifiés en 1A de la charte Gissler (cf.annexe1)

Le département apporte sa garantie à hauteur de 50% pour les prêts souscrits par les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette garantie à 50% est conditionnée à l'engagement et au respect des conditions suivantes:

- à respecter la Règlementation Thermique 2012 afin de rechercher des solutions optimales en termes d'environnement et d'économie d'énergie. Toutefois, à la date de la publication de la Règlementation Thermique 2020, toute demande de garantie d'emprunt portant sur des projets de construction devra respecter cette RT 2020, sinon le département n'apportera pas sa garantie d'emprunt. Au cas où le projet déposé va au-delà des normes de la RT 2012 (et de la RT 2020 quand elle sera publiée), le département pourra en tenir compte en bonifiant le niveau du taux de garantie départemental en le portant à 55% ;
- à introduire des clauses d'insertion dans les marchés relatifs aux opérations financées par des emprunts garantis par le Département, à hauteur de 5 % des montants de travaux garantis, et dont les modalités seront réservées aux personnes bénéficiaires du RSA.

Cependant, deux exceptions sont arrêtées en termes de taux de garantie:

- Dans le domaine des Personnes âgées et des Personnes handicapées, le département peut accorder un taux de garantie de 60% maximum sur des opérations implantées sur une commune dont la capacité financière est insuffisante et qui présente des risques à condition que :
 - La Caisse des Dépôts fournisse au département une analyse financière de la dite commune indiquant les risques potentiels ;
 - Et que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune est rattachée prenne les dispositions nécessaires pour garantir les prêts souscrits à hauteur de 40%.
- Dans le domaine de l'Enfance et compte tenu de la spécificité de cette compétence portée par les départements, le département de Meurthe-et-Moselle apporte sa garantie à 100% aux prêts souscrits par des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des enfants confiés au Président du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle conformément aux articles L.313-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

D – REGLEMENT DE GARANTIE POUR LES AUTRES DEMANDES EMANANT DE DIVERS ORGANISMES NON ENUMERES AUX PARAGRAPHERS B et C:

Principe : de par ses compétences actuelles, le département peut être sollicité par des organismes œuvrant dans divers domaines autres que ceux évoqués supra.

Dans ce cadre, le département n'apporte pas sa garantie sur des prêts contractés par des organismes privés sans contrepartie, à savoir la prise d'hypothèque qui permet ainsi, en cas de défaillance d'asseoir sa garantie sur des biens. Dans ce cas, la garantie ne pourra être supérieure à 50% du prêt.

Dans tous les cas, la commission des Finances et Europe émettra un avis sur le dossier déposé avant tout passage devant la commission permanente du Conseil Départemental.

Au cas où le département apporte sa garantie dans un projet immobilier (construction, réhabilitation), l'organisme devra s'engager à respecter les conditions suivantes :

- à respecter la Règlementation Thermique 2012 (RT 2012) afin de rechercher des solutions optimales en termes d'environnement et d'économie d'énergie. Toutefois, à la date de la publication de la Règlementation Thermique 2020 (RT 2020), toute demande de garantie d'emprunt portant sur des projets de construction devra respecter cette RT 2020, sinon le département n'apportera pas sa garantie d'emprunt. Au cas où le projet déposé va au-delà des normes de la RT 2012 (et de

la RT 2020 quand elle sera publiée), le département pourra en tenir compte en bonifiant le niveau du taux de garantie départemental en le portant à 55% ;

- à introduire des clauses d'insertion dans les marchés relatifs aux opérations financées par des emprunts garantis par le Département, à hauteur de 5 % des montants de travaux garantis, et dont les modalités seront réservées aux personnes bénéficiaires du RSA.

E - PROCEDURES GENERALES D'INSTRUCTION DES DEMANDES

1) Lors de l'étape préalable de dépôt de projet d'investissement

Lorsqu'un organisme dépose un dossier de projet d'investissement dans les domaines précités (logement social, établissements sociaux et médico-sociaux, autres demandes), le demandeur devra impérativement s'engager par écrit à respecter les conditions d'octroi de garantie d'emprunt du présent règlement (tout particulièrement en ce qui concerne le respect de la Réglementation Thermique en vigueur et l'introduction de clauses d'insertion).

Cet engagement par écrit fait ensuite partie des pièces obligatoires à fournir par l'organisme lors de la constitution du dossier de demande en garantie (cf. annexe 2).

2) Lors de l'étape d'instruction administrative de la demande de garantie

Toute demande de garantie est adressée au Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et est instruite par le service des Finances.

Le service des Finances sollicite ensuite les directions thématiques concernées pour obtenir leur avis quant à l'opportunité de la demande.

Les pièces à fournir doivent être conformes au document figurant en annexe 2, à défaut la demande ne pourra être instruite.

Après instruction complète, la demande de garantie est proposée à la commission permanente du Conseil Départemental, seule habilitée à délibérer sur la demande, le Conseil Départemental ayant donné délégation à la commission permanente du Conseil Départemental conformément à l'article L.3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite de la réunion de la commission permanente, le service des Finances transmet à l'organisme demandeur la décision exécutoire de la dite - commission permanente et met en œuvre cette décision.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1er avril 2016 et se substitue au règlement du 1er février 2015.

ANNEXE 1

EMPRUNTS - TABLEAU DES RISQUES CHARTE GISSELER

INDICES SOUS JACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple, taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple, pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échanges (swaption)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capés
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structure

ANNEXE 2



**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
EXERCICE**

Partie réservée aux services du Conseil Départemental		
DIFAJE - Service des Finances	Contact : Tél. : Fax : Courriel:	Date d'arrivée de la demande : ___/___/___ N° de dossier : - FIN : _____ - GEDELIB : _____

Nom de l'organisme :

Forme juridique de l'organisme :

Nom et adresse du correspondant :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Objet du financement pour lequel la garantie est demandée :

Commune concernée :

Etablissement bancaire avec lequel le prêt est envisagé :

Montant de l'emprunt envisagé : _____ €

Quotité de garantie demandée au département : _____ %

→ Montant de l'emprunt pour lequel la garantie départementale est demandée :
_____ €

La commune concernée a-t-elle été sollicitée ? Oui Non

→ Si oui, quotité de garantie demandée à la commune : _____ %

Le représentant de l'organisme s'engage à transmettre dans les meilleurs délais le tableau d'amortissement de l'emprunt dès que celui-ci est établi, ainsi que le dernier bilan certifié conforme (frais à la charge de l'emprunteur) et informera le département préalablement à toute modification de celui-ci, et ce, jusqu'à extinction de la dette garantie.

Nom, fonction et signature du représentant :

Date : ___/___/_____

Partie réservée aux services du Conseil Départemental

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Votre dossier de demande de garantie d'emprunt est parvenu au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Votre dossier était complet.

Votre dossier était incomplet ; merci de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes :

Votre demande est en cours d'instruction.

Votre demande devrait être présentée lors de la commission permanente du ___/___/___

(date indicative sous réserve de validation).

Pour le président du Conseil Départemental,

Le responsable du Service des Finances

**PIÈCES A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AVEC
L'IMPRIMÉ DUMENT REMPLI :**

(le département se réservant la possibilité de solliciter tout document complémentaire)

Les rapports financiers des deux derniers exercices comprenant le bilan, le compte de résultat, les annexes de l'exercice approuvés et tenus selon les normes de comptabilité en vigueur (s'ils n'ont pas déjà été transmis) ;

Le budget (ou compte de résultat) prévisionnel de l'exercice en cours ;

Une copie de la délibération du conseil d'administration autorisant l'emprunt à garantir ;

Un dossier de présentation succincte du projet financé par l'emprunt ;

Les caractéristiques précises de l'emprunt ;

Le modèle de délibération de garantie délivré par l'établissement bancaire ;

Une copie de la délibération de la commune accordant la garantie complémentaire ou un courrier motivé de l'établissement bancaire refusant la garantie communale ;

Pour les associations :

Les statuts à jour de votre association s'ils n'ont jamais été communiqués, si des modifications sont intervenues ou s'il s'agit d'une première demande ;

Le dernier récépissé de déclaration délivré par la préfecture ;

Le rapport d'activité du dernier exercice connu approuvé par l'assemblée générale ;

La copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale ;

La copie du courrier d'engagement à respecter les conditions d'octroi de garantie d'emprunt, lors du dépôt de projet d'investissement.

Pour les établissements sociaux d'hébergement :

- ☐ La validation du projet et de son financement par les services sociaux départementaux.

**Dossier à retourner adressé au Président du Conseil
Départemental
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle – DIFAJE
Finances
Esplanade Jacques Baudot
48 rue du Sergent Blandan – C.O. 90019
54035 NANCY CEDEX**

N.B. : Il pourra être demandé à l'organisme bénéficiaire d'une garantie d'emprunt départementale de signer la charte d'engagement pour les clauses d'insertion.

Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur, exigibles au titre d'un exercice, ne doit pas dépasser 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties ou cautionnées (en application de la règle de plafonnement par rapport aux recettes de fonctionnement). Aussi, un département ne peut accorder à une personne de droit privé ou de droit public une garantie d'emprunt ou son cautionnement que dans les conditions fixées à l'article L3231-4 du code général des collectivités territoriales. La quotité minimale susceptible d'être garantie pour un même emprunt par une ou plusieurs collectivités territoriales est fixée à 50 % quel que soit le nombre de collectivités locales qui apporte leur caution. Toutefois, cette quotité maximale peut être portée à 80 % lorsque les emprunts ont pour objet de financer la réalisation d'opérations d'aménagement définies aux articles L300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, ont été exclues du champ d'application de cette règle les garanties accordées pour des opérations menées par les organismes d'intérêt général visé à l'article 238 bis du code général des impôts qui peuvent couvrir 100 % de l'emprunt.

Partie réservée aux services du Conseil Départemental

Observations :

RAPPORT N° 54 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE MENÉES EN 2015 ET AU 1ER TRIMESTRE 2016. ORIENTATIONS POUR 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 54 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des opérations de gestion de la dette menées en 2015 et au 1er trimestre 2016 et des orientations en matière de dette pour 2016.

RAPPORT N° 55 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 55 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Prend acte de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de :

- 8 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY sous les n° 1503576-1 ; 1503599-1 ; 1503573-1 ; 1503671-1 ; 1600050-1 ; 1600166-1 ; 1500641-1 ; 1600240-1.

- Prend également acte que sur la même période, une décision a été prise d'intenter une action par devant le Tribunal Administratif de Nancy, visant à obtenir une indemnisation de la part des intervenants à l'opération de réhabilitation du CMS de Villerupt.

- Prend acte que sur la période allant du 1^{er} janvier au 12 février 2016, 15 affaires ont été jugées et parmi lesquelles 14 ont reçu une issue favorable.

RAPPORT N° 56 - DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 56 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article L3211-2 8° et 16° décide de donner délégation au président pour la durée de son mandat à l'effet de :

- de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Le président rendra compte à l'assemblée départementale de l'exercice de cette délégation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est levée à 16H31.

La prochaine séance aura lieu le **JEUDI 17 MARS 2016** à 9H00.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 14 MARS 2016

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

La séance du **JEUDI 17 MARS 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne**.

**RAPPORT N° 22 - 5 - MISSION SOLIDARITE - 51- PERSONNES
ÂGÉES**

Mme SILVESTRI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Personnes âgées	87 845 504,00	93 063 200,00
Programme	P421 - 421 Aide au maintien à domicile P.A.	40 530 804,00	45 030 200,00
Programme	P422 - 422 Vie en hébergement (dont Camille) P.A.	47 314 700,00	48 033 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	33 305,00	24 000,00
016	APA	68 438 305,00	72 274 200,00
65	Autres charges de gestion courante	19 323 894,00	20 715 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	50 000,00
TOTAL		87 845 504,00	93 063 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Personnes âgées	32 311 000,00	36 597 000,00
Programme	P421 - 421 Aide au maintien à domicile P.A.	22 041 000,00	26 327 000,00
Programme	P422 - 422 Vie en hébergement (dont Camille) P.A.	10 270 000,00	10 270 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
016	A.P.A.	21 370 000,00	24 396 000,00
74	Dotations, subventions et participations	940 000,00	2 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000 000,00	10 000 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00
TOTAL		32 311 000,00	36 597 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Personnes âgées	622 440,08	600 000,00
Programme	P422 - 422 Vie en hébergement (dont Camille) P.A.	622 440,08	600 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	622 440,08	600 000,00

- fixe l'objectif annuel des dépenses de fonctionnement de la politique personnes âgées, tel que prévu par l'article 313-8 du CASF, à **93 063 200 €** répartis selon les programmes suivants :

- aide au maintien à domicile **45 030 200 €**
- vie en hébergement **48 033 000 €**

Ces montants incluent l'ouverture de l'extension de l'E.H.P.A.D. « La Verrière » à Villers les Nancy, du site rénové de l'E.H.P.A.D. de Mont Saint Martin, du nouvel E.H.P.A.D. de Joeuf, ainsi que la 1^{ère} phase de l'opération de reconstruction / extension de l'E.H.P.A.D. Notre Maison à Nancy, et l'effet année pleine de l'ouverture en 2015 de l'E.H.P.A.D. de Ville-Houdlemont et de l'extension de capacité de l'E.H.P.A.D. de Colombey les Belles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 52 - PERSONNES HANDICAPÉES

Mme SILVESTRI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	4 Solidarité		
Pol. Sect.	Personnes handicapées	82 095 740,00	79 804 000,00
Programme	P431 - 431 Aide au maintien à domicile PH	35 933 080,00	33 038 000,00
Programme	P432 - 432 Vie en hébergement PH	46 162 660,00	46 766 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
65	Autres charges de gestion courante	82 075 740,00	79 784 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00
TOTAL		82 095 740,00	79 804 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	4 Solidarité		
Pol. Sect.	Personnes handicapées	7 750 000,00	7 350 000,00
Programme	P431 - 431 Aide au maintien à domicile PH	6 950 000,00	6 550 000,00
Programme	P432 - 432 Vie en hébergement PH	800 000,00	800 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	6 700 000,00	6 300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 050 000,00	1 050 000,00
TOTAL		7 750 000,00	7 350 000,00

- fixe l'objectif annuel des dépenses de fonctionnement de la politique personnes handicapées, tel que prévu par l'article 318-3 du CASF, à **79 804 000 €** répartis selon les programmes suivants :

Aide au maintien à domicile : **33 038 000 €**,
vie en hébergement : **46 766 000 €**.

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 € pour 2016 à la Maison Départementale des Personnes Handicapées prélevée sur la nature comptable 6558 - Contributions obligatoires,

- et décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour 2016 pour abonder le fonds départemental de compensation du handicap prélevée sur la nature comptable 651123 - Aides au titre du fonds de compensation du handicap

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- 36 voix pour
- 10 abstentions

Se sont abstenus : Mmes ALTERMATT, FALQUE, LALANCE, MAYEUX, MM BINSINGER, BLANCHOT, LOCTIN, MARCHAL, PIZELLE, VARIN.

RAPPORT N° 24 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 53 - POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT

M. BAUMANN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016

Pour ce programme 441, les crédits inscrits en fonctionnement pour 2016 s'élèvent à 3 326 600 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Politique de la ville - Logement		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	3 600 000,00	3 326 000,00
TOTAL		3 600 000,00	3 326 000,00

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
65	Autres charges de gestion courante	3 600 000.00	3 600 000.00
TOTAL		3 600 000,00	3 326 000,00

Pour ce programme 441, les crédits inscrits en investissement pour 2016 s'élèvent à 20 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	44 - Politique de la ville - Logement		
Programme	P441 - 441 Actions départementales sur le logement	20 000,00	20 000,00
TOTAL		20 000,00	20 000,00

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
018	Revenu de solidarité active	20 000.00	20 000.00
TOTAL		20 000.00	20 000.00

Lors du vote correspondant, M. TROGRIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 25 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 54 -
DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Développement social	2 387 400,00	2 015 600,00
Programme	P442 – 442 Actions sociales de proximité	2 075 853,00	1 749 600,00
	P443 – 443 Protection des majeurs vulnérables	277 547,00	232 000,00
	P444 – 444 Moyens communs du travail social	34 000,00	34 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté en 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	306 547,00	269 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 080 853,00	1 746 600,00
TOTAL		2 387 400,00	2 015 600,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Développement social	0,00	407 430,00
Programme	P442 – 442 Actions sociales de proximité	0,00	407 430,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté en 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0,00	407 430,00
TOTAL		0,00	407 430,00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 55 - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet du budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros) :

Niveau	Libellé	CP voté 2015	Proposition Président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Protect. matern. et infant.	2 133 802.00	1 837 000.00
Programme	P451 - 451 Accompagnement de l'accueil des jeunes enfants	300 000.00	210 000.00
	P452 - 452 Promotion de la santé de la famille, de la mère et de l'enfant	1 833 802.00	1 627 000.00
TOTAL		2 133 802.00	1 837 000.00

Imputation	Libellé	CP voté 2015	Proposition Président CP 2016
011	Charges à caractère général	144 352.00	306 700.00
65	Autres charges de gestion courante	1 989 450.00	1 530 000.00
67	Charges exceptionnelles	-	300.00
TOTAL		2 133 802.00	1 837 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros) :

Niveau	Libellé	CP 2015	CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Protect. matern. et infant.	355 000.00	355 000.00
Programme	P452 - 452 Promotion de la santé de la famille, de la mère et de l'enfant	355 000.00	355 000.00
TOTAL		355 000.00	355 000.00

Imputation	Libellé	CP 2015	CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	355 000.00	355 000.00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - 5 - MISSION SOLIDARITÉ - 56 - ENFANCE
FAMILLE**

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations proposées concernant la politique de prévention spécialisée et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

- approuve les orientations fixées concernant la politique publique d'aide sociale à l'enfance et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

- fixe l'objectif annuel des dépenses de fonctionnement de la politique publique «prévention spécialisée» qui s'applique aux établissements et services de Meurthe-et-Moselle pour l'exercice 2016.

- et fixe l'objectif annuel des dépenses de fonctionnement de la politique publique « Aide sociale à l'enfance » qui s'applique aux établissements et services de Meurthe-et-Moselle pour l'exercice 2016.

Programme 311 Prévention spécialisée

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Prévention spécialisée	1 740 000,00	1 705 000,00
Programme	P311 - 311 Prévention spécialisée	1 740 000,00	1 705 000,00

Chapitre	Libellé Chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	56 000,00	46 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 684 000,00	1 659 000,00
TOTAL		1 740 000,00	1 705 000,00

ENFANCE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Aide sociale à l'enfance	74 262 000,00	80 000 000,00
Programme	P461 - 461 Actions de prévention et d'aide à domicile	15 977 000,00	16 242 000,00
	P462 - 462 Accueil des enfants confiés	58 257 000,00	63 730 000,00
	P463 - 463 Développement des dispositifs spécifiques	28 000,00	28 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	680 200,00	715 200,00
65	Autres charges de gestion courante	73 566 800,00	79 269 800,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00
TOTAL		74 262 000,00	80 000 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Aide sociale à l'enfance	500 000,00	107 000,00
Programme	P462 - 462 Accueil des enfants confiés	500 000,00	107 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	107 000,00
TOTAL		500 000,00	107 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Solidarité		
Pol. Sect.	Aide sociale à l'enfance	725 000,00	725 000,00
Programme	P462 - 462 Accueil des enfants confiés	725 000,00	725 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
75	Autres produits de gestion courante	685 000,00	685 000,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	40 000,00
TOTAL		725 000,00	725 000,00

Budget primitif 2016 du REMM – Eléments réels

	Dépenses réelles		Recettes réelles	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	1 550 000,00	1 800 731,90	500 000,00	107 000,00
Restes à réaliser et écritures de reports		169 827,29		871 559,19
Fonctionnement	18 825 000,00	22 197 000,00	19 875 000,00	22 785 285,39
Restes à réaliser et écritures de reports				403 714,61
Total	20 375 000,00	24 167 559,19	19 875 000,00	24 167 559,19

Lors du vote correspondant, M. TROGRIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 28 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 61 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERRÉGIONALE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Coopération transfrontalière interrégionale	125 375	104 375
Programme	P261 Echanges transfrontaliers et Europe	125 375	104 375

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	30 000	25 000
65	Autres charges de gestion courante	95 375	79 375
TOTAL		125 375	104 375

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 29 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 62 - RESSOURCES HUMAINES

Mme PILOT, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations budgétaires fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions budgétaires correspondante sont détaillées dans les éditions légales du projet du budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

n €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe	137 403 000	134 515 000
Pol. Sect.	Ressources humaines	137 403 000	134 515 000
Programme	P511 - 511 Gestion du personnel	113 871 844	112 791 100
	P512 - 512 Formation du personnel	800 000	500 000
	P513 - 513 Actions en faveur du personnel	1 223 000	922 000
	P514 - 514 Rémunérations et frais des assistantes familiales	17 822 100	16 722 600
	P515 - 515 Indemnités et frais des élus départementaux	3 686 056	3 579 300

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	2 473 900	2 162 812
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 105 800	119 597 700
016	APA	2 445 300	2 488 300
017	Revenu de solidarité active	3 664 300	3 931 000
65	Autres charges de gestion courante	6 221 856	5 830 888
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	430 000	430 000
67	Charges exceptionnelles	61 844	74 300
TOTAL		137 403 000	134 515 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Ressources humaines	70 000	70 000
Programme	P511 - 511 Gestion du personnel	70 000	70 000

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	0	0
21	Immobilisations corporelles	70 000	70 000
TOTAL		70 000	70 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe	6 088 868	5 847 300
Pol. Sect.	Ressources humaines	6 088 868	5 847 300
Programme	P511 - 511 Gestion du personnel	5 676 868	5 552 300
	P512 - 512 Formation du personnel	0	0
	P513 - 513 Actions en faveur du personnel	200 000	120 000
	P514 - 514 Rémunérations et frais des assistantes familiales	200 000	150 000
	P515 - 515 Indemnités et frais des élus départementaux	10 000	25 000

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
013	Atténuations de charges	526 000	475 000
017	Revenu de solidarité active	30 000	32 000
070	Produits de services, du domaine et ventes diverses	4 602 768	4 467 300
074	Dotations, subventions et participations	930 000	873 000
075	Autres produits de gestion courante	0	0
077	Produits exceptionnels	100	0
TOTAL		6 088 868	5 847 300 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Ressources humaines	66 000	60 000
Programme	P511 - 511 Gestion du personnel	66 000	60 000

Chapitre	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
13	Subventions d'investissement	66 000	60 000

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 63 - LOGISTIQUE

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	10 581 000	9 642 600
Programme	P522 - 522 Entretien et maintenance des locaux	2 300 000	1 943 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	2 210 000	1 750 000
	P525 - 525 Documentation	170 000	167 000
	P527 - 527 Affranchissement et divers frais internes	650 000	567 000
	P526 - 526 Imprimerie	550 000	453 000
	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	4 701 000	4 762 600

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	10 236 000	9 323 100
615221	Entretien bâtiments publics	315 000	279 500
65	Autres charges de gestion courante	30 000	40 000
TOTAL		10 581 000,	9 642 600,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	4 980 000,	3 887 180
Programme	P521 - 521 Construction et aménagements de locaux	2 525 000	3 014 480
	P522 - 522 Entretien et maintenance des locaux	1 400 000	437 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	450 000	314 000
	P526 - 526 Imprimerie	5 000	1 000
	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	600 000	120 700

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	180 000	126 000
21	Immobilisations corporelles	4 800 000	3 761 180
TOTAL		4 980 000	3 887 180

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Logistique	759 550	933 000
Programme	P523 - 523 Gestion du patrimoine immobilier et assurances	758 550	932 000
	P524 - 524 Biens mobiliers et fournitures	1 000	1 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000	120 000
75	Autres produits de gestion courante	134 500	156 000
77	Produits exceptionnels	535 050	657 000
TOTAL		759 550	933 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 64 - INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

M. ARIES, rapporteur
 Le conseil départemental,
 Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	2 014 000	1 900 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	2 014 000	1 900 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	2 014 000	1 900 000
TOTAL		2 014 000	1 900 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe	0	17 000
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	0	17 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	0	17 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations et participations	0	17 000
TOTAL		0	17 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP Voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Ressources et Europe		
Pol. Sect.	Info. et syst. d'info.	2 700 000	2 000 000
Programme	P531 - 531 Informatique et systèmes d'information	2 700 000	2 000 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	1 600 000	1 240 000
21	Immobilisations corporelles	1 100 000	760 000
TOTAL		2 700 000	2 000 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité :

- 45 voix pour
- 1 absence.

S'est abstenue : Mme RIBEIRO

**RAPPORT N° 32 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 65 -
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les inscriptions du Budget Primitif 2016 présentées dans le présent rapport telles que reportées dans les éditions légales,

- inscrit un crédit de 57 020 € sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6281 sous fonction 021 au titre de la cotisation à l'Assemblée des Départements de France et décide de verser cette cotisation pour 2016 dès que son montant en sera notifié par l'Assemblée des Départements de France,

- renouvelle pour 2016 les cotisations à l'AFIGESE et à l'association Michel Dinet.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Administration générale	1 700 000	1 498 500
Programme	P541-Opérations de gestion	500 000	428 000
	P542-Conseil juridique et contentieux	350 000	320 000
	P543- Etudes et évaluation	50 000	50 500
	P544- Protocole et manifestations	200 000	200 000
	P545-Communication	600 000	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 663 400	1 312 000
65	Autres charges de gestion courante	193 600	144 100
67	Charges exceptionnelles	53 000	42 400
68	Dotations aux provisions	265 000	0
TOTAL		2 175 000	1 498 500

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Administration générale	120 000	80 000
Programme	P541-Opérations de gestion	120 000	80 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
27	Autres immobilisations financières	120 000	80 000
TOTAL		120 000	80 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Administration générale	1 016 291,00	21 360,38
Programme	P541-Opérations de gestion	1 016 291,00	21 360,38

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
76	Produits financiers	11 000,00	11 000,00
77	Produits exceptionnels	5 291,00	10 360,38
78	Reprises sur provisions	1 000 000,00	0,00
TOTAL		1 016 291,00	21 360,38

* Montant arrêté à la date du 8 février 2016

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 33 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 66 -
SÉCURITÉ ET INCENDIE**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- actualise l'autorisation d'engagement n°P551 E03 relative à la contribution de fonctionnement du département de Meurthe-et-Moselle au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016/2021 SDIS 54 - Département de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 128 850 000 €,

- arrête la contribution départementale 2016 du département de Meurthe-et-Moselle au budget du SDIS à 19 920 000 € imputée sur la ligne budgétaire chapitre 65, article 6553 sous fonction 12, conformément à l'échéancier ci-après :

**Echéancier 2016 de versement de la participation
départementale de fonctionnement au SDIS 54**

en €

15/02/2016	3 222 600
15/03/2016	1 611 300
01/04/2016	1 676 000
02/05/2016	1 676 000
01/06/2016	1 676 000
01/07/2016	1 676 000
01/08/2016	1 676 000
01/09/2016	1 676 000
03/10/2016	1 676 000
02/11/2016	1 676 000
01/12/2016	1 678 100
TOTAL 2016	19 920 000

- inscrit pour le programme 552 - Aide à l'accueil des gendarmeries des crédits d'investissement à hauteur de 300 000 € et de fonctionnement à hauteur de 80 000 €,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet du budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	19 416 000	20 000 000
Programme	P551 - 551 SDIS	19 336 000	19 920 000
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	80 000	80 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	80 000	80 000
65	Autres charges de gestion courante	19 336 000	19 920 000
TOTAL		19 416 000	20 000 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	2 000 000	300 000.00
Programme	P551 - 551 SDIS	1 500 000	0
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	500 000	300 000

Imputation	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	50 000	0
204	Subventions d'équipement versées	1 500 000	0
21	Immobilisations corporelles	450 000	300 000
23	Immobilisations en cours	0	0
TOTAL		2 000 000	300 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	5 Ressources		
Pol. Sect.	55 Sécurité et incendie	1 160 000	1 170 000
Programme	P552 - 552 Entretien des bâtiments de gendarmerie	1 160 000	1 170 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2014	Proposition du Président CP 2015
75	Autres produits de gestion courante	1 160 000	1 170 000
TOTAL		1 160 000	1 170 000

Lors du vote correspondant, M. BRUNNER déclare ne pas prendre part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 67 - EQUILIBRE BUDGÉTAIRE - 67.1 - EMPRUNTS - DOTATIONS - FISCALITÉ

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 34 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de reconduire le taux de 4,5% de la taxe départementale des droits de mutation à titre onéreux,
- décide de reconduire le taux de 17,24% d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- décide de reconduire l'ensemble des exonérations prises par le département en matière de fiscalité directe locale,
- décide de fixer le coefficient multiplicateur unique à 4 de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité,
- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Equilibre budgétaire	11 986 814,00	12 803 878,00
Programme	P562-Dépenses imprévues	499 214,00	503 878,00
	P563-Emprunts,gestion de la dette et trésorerie	7 193 600,00	7 620 000,00
	P564-Dotations versées par l'Etat et fiscalité indirecte	4 294 000,00	4 680 000,00
Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
022	Dépenses imprévues	499 214,00	503 878,00
011	Charges à caractère général	10 000,00	20 000,00
66	Charges financières	7 183 600,00	7 600 000,00
014	Atténuation de produit	4 294 000,00	4 680 000,00
TOTAL		11 986 814,00	12 803 878,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Equilibre budgétaire	76 025 132	76 024 849,00
Programme	P562-dépenses imprévues	25 132,00	24 849,00
	P563-Emprunts,gestion de la dette et trésorerie	76 000 000,00	76 000 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
020	Dépenses imprévues	25 132,00	24 849,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000 000	76 000 000,00
TOTAL		76 025 132,00	76 024 849,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Equilibre budgétaire	626 494 123,00	659 152 042,00
Programme	P563- Emprunts, gestion de la dette et de la trésorerie	0,00	3 519 000,00
	P564-Dotations versées par l'Etat et fiscalité indirecte	395 421 460,00	406 729 270,00
	P565- Imposition directe locale	231 072 663,00	225 903 772,00
	P 566- Virement de section à section	0,00	23 000 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
73	Impôts et taxes	242 606 436,00	253 009 436,00
731	Impositions directes	231 072 663,00	237 822 552,00
74	Dotations, subventions et participations	152 815 024,00	141 801 054,00
76	Produits financiers	0,00	3 519 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	23 000 000,00
TOTAL		626 494 123,00	659 152 042

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Equilibre budgétaire	142 460 037,00	99 969 517,00
Programme	P561-Gestion de l'actif départemental	200 000,00	200 000,00
	P563-Emprunts, gestion de la dette et trésorerie	129 200 000,00	85 240 000,00
	P564-Dotations versées par l'Etat et fiscalité indirecte	13 060 037,00	14 529 517,00

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
024	Produit de cessions des immobilisations	200 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 800 000,00	9 199 820,00
13	Subventions d'investissement	5 260 037,00	5 329 697,00
16	Emprunts et dettes assimilées	129 200 000,00	85 240 000,00
TOTAL		142 460 037,00	99 969 517,00

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 67 - EQUILIBRE BUDGÉTAIRE - 67.2 - AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 35 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de l'ouverture des autorisations de programme et autorisations d'engagement tel que mentionné dans le rapport.

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 36 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 67 -
EQUILIBRE BUDGÉTAIRE - 67.3 - EQUILIBRE GÉNÉRAL DU
BUDGET PRIMITIF 2016**

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 36 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'équilibre général du budget primitif 2016 du budget Départemental et des huit budgets annexes :

- Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental,
- Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle,
- Réseau Educatif de Meurthe et Moselle,
- Assistance Technique Eau,
- Réseau Départemental Hauts Débits,
- Parc départemental,
- Régie de la Colline de Sion-Vaudémont,
- Meurthe-et-Moselle Tourisme,

- adopte le budget primitif 2016 du budget Départemental et des budgets annexes du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental, des Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle, de l'Assistance Technique Eau, du Parc départemental, de Meurthe-et-Moselle Tourisme présentés selon l'instruction budgétaire et comptable M52 et votés par nature et par chapitre,

- adopte le budget primitif 2016 du budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M22 et voté par nature, chapitre et groupes fonctionnels,

- adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits et de la Régie de la Colline de Sion-Vaudémont présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M4 voté par nature et par chapitre,

- et précise que les éditions légales du budget primitif 2016 du budget principal et des huit budgets annexes sont joints à cette délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

---ooOoo---

La séance est levée à 12H14.

La prochaine séance aura lieu le **JEUDI 17 MARS 2016** à 14H00.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 14 MARS 2016

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2016

La séance du **JEUDI 17 MARS 2016** est ouverte à 14 H 09, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mmes MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine** et **M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. MARCHAL Michel**, **Mmes LASSUS Anne** et **MARCHAL-TARNUS Corinne**, à l'exception de **M. BLANCHOT Patrick**, excusé.

RAPPORT N° 37 - CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 37 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve le rapport relatif à la mise en place des CTS,
- approuve le contrat type "Contrat Territoires Solidaires",
- autorise le président à finaliser les contrats territoriaux sur cette base.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent voter CONTRE.

La délibération est adoptée à la majorité :

- 17 voix contre
- 28 voix pour

RAPPORT N° 38 - ORGANISATION TERRITORIALE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE - MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY ET PÔLE MÉTROPOLITAIN

M. TROGRIC, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 38 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- pour la Métropole du Grand Nancy :
 - o approuve le protocole d'accord entre la Communauté urbaine du Grand Nancy et le Département actant les compétences qui seront déléguées ou transférées tel que précisé dans le protocole joint, à la date de création effective de la Métropole
 - o donne mandat au Président pour négocier avec le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, une fois le décret de création de la métropole nancéenne publié, les modalités des transferts ou délégations de compétences, qui feront l'objet d'une convention de transfert/délégation soumise à la validation ultérieure de l'assemblée départementale.
- Concernant l'organisation territoriale du sud Meurthe-et-Moselle:
 - o confirme sa volonté d'adhérer au futur Pôle Métropolitain, ouvert au Département et à la Région si elle le souhaite,
 - o est prêt à mobiliser ses politiques publiques, une partie des recettes qu'il collecte et l'ingénierie qu'il anime afin de contribuer à concrétiser les projets du futur Pôle métropolitain.

- o Souhaite qu'un travail partenarial avec les futurs membres du Pôle Métropolitain soit engagé rapidement pour définir :
 - un projet de territoire partagé
 - les articulations et réciprocitys entre Métropole et Pôle Métropolitain
 - la gouvernance et l'animation.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre ont demandé un vote par partition, vote qui a été refusé.

A la demande du groupe Union de la Droite et du Centre, la séance est suspendue à 16h09 et reprise à 16h15.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 35 voix pour
- 5 abstentions
- 1 voix contre

A voté contre : Mme RIBEIRO

Se sont abstenus : MME ALTERMATT, LALANCE, MM DESSEIN, LOCTIN, VARIN.

RAPPORT N° 39 - MISE EN OEUVRE DU PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS - - POINT D'ÉTAPE

M. CAPS, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 39 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions, ci-dessous, contenues dans le rapport :

- l'actualisation du PCNG compte tenu des nouvelles études démographiques,
- l'état d'avancement de la programmation des travaux 2012-2021,
- la programmation des travaux de sectorisation,
- les modifications de la carte des collèges et de la sectorisation pour 2016.

- autorise son président à demander à M. le préfet de prendre l'arrêté de fermeture du collège Emile Fournier de Badonviller, au 31 août 2016,

- et arrête, à compter du 1^{er} septembre 2016, la nouvelle sectorisation du collège de Cirey-sur-Vezouze qui englobera l'actuel secteur de recrutement du collège de Badonviller.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre :

- déclarent voter pour,

- à l'exception de la partie 1.6 Territoire du Lunévillois. Est-Lunévillois : Baccarat, Badonviller, Bénaménil, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze, pour laquelle ils s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 40 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations fixées par le présent rapport et la volonté que le département de Meurthe-et-Moselle soit le premier département à se doter d'un plan de lutte contre la pauvreté des enfants qui se développera sur la période 2016-2021.
- Prend acte et approuve le projet de protocole DDCS - PJJ - SPIP - CD pour la mise en place d'une cellule technique d'appui en faveur de l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ.

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 47 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau régime indemnitaire présenté dans le présent rapport ;
- Donne délégation au président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour :
 1. fixer la répartition de l'ensemble des postes de la collectivité au sein de chaque niveau de fonctions ;
 2. notamment dans le cadre d'un recrutement, pendant une durée d'un an à compter du 1er avril 2016, attribuer une part fonction d'un montant supérieur à celui prévu dans la présente délibération dans la limite des plafonds réglementaires pour les groupes 4 à 7.2 ;
 3. déterminer les montants nominatifs versés au titre du CIA (complément indemnitaire annuel) sur la base d'un arrêté dans lequel il aura désigné la liste des actions à valoriser sur la base des critères définis dans la présente délibération.

Les élus du groupe Front de Gauche déclarent s'abstenir.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - MOTION "POUR UN JUSTE PARTAGE DE LA FISCALITÉ TRANSFRONTALIÈRE" PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 57 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Selon une récente étude de l'I.N.S.E.E (février 2016) sur le travail frontalier, plus de 160 000 travailleurs frontaliers étaient enregistrés, en 2012, dans la région ACAL.

Depuis 1999, le Luxembourg est devenu le premier pays de destination des 85 000 frontaliers résidant en Moselle, Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges. En Meurthe et Moselle, au 31 décembre 2015, ils étaient au nombre de 25 000. Face à la forte augmentation du travail frontalier, notre Assemblée avait engagé la réflexion sur le sujet dans des rapports votés lors des sessions de septembre 2005 et juillet 2006. Depuis lors, nous ne cessons d'exprimer nos préoccupations au sein de cette enceinte et sur les territoires.

Parallèlement au travail de l'I.N.S.E.E., le journal suisse « *La Tribune de Genève* » publiait un entretien avec M. Claude HAEGI (Ancien Maire de Genève et Président de la Fondation pour l'Economie et le Développement Durable des Régions d'Europe (F.E.D.R.E.), Fondation liée au Conseil de l'Europe), qui a engagé depuis plusieurs mois une étude sur *Le juste partage de la fiscalité transfrontalière et des charges* sur un axe allant de la frontière franco-belge à la frontière franco-suisse romande, via le Luxembourg, la région de Sarrebruck, Bâle.

Les travaux de M.Claude HAEGI, ainsi qu'une étude conduite par le Conseil d'Etat Genevois, démontrent que les communes de domiciliation subissent des coûts nettement supérieurs aux communes d'emploi. Il s'agit là d'une réalité qu'aucune frontière ne fait disparaître, ni n'atténue.

De plus, il faut constater que les conventions fiscales bilatérales, signées par les pays où le travail frontalier s'est développé, ont pu être modifiées par des avenants permettant un partage des richesses produites par les frontaliers qui soit équitable entre pays de travail et pays de résidence (France/Allemagne – France/Suisse – France/Canton de Genève – Suisse/Italie).

La convention fiscale bilatérale France/Luxembourg a été signée en 1958. A cette époque, le travail frontalier était quasi inexistant. Or, quatre avenants modificatifs, dont le dernier validé par la loi du 17 décembre 2015, n'ont jamais pu intégrer l'évolution du travail frontalier de la France vers le Luxembourg et ses conséquences sur le développement des territoires concernés. La question de la fiscalité transfrontalière n'a été que trop rarement abordée.

Enfin, il faut rappeler que le Luxembourg impose ses frontaliers français, sans rien rétrocéder à la France. Pourtant plusieurs modèles de partage de la manne fiscale transfrontalière coexistent sur le continent.

Ainsi, considérant que les territoires, les régions sont de plus en plus appelés avec leurs citoyens à contribuer au fonctionnement de la démocratie, à son renforcement,

Considérant que les échanges transfrontaliers ne cessent de se développer,

Considérant que les territoires français les plus concernés par les flux frontaliers sont en panne du fait de la faiblesse des moyens à consacrer aux projets transfrontaliers,

Considérant que les questions du développement harmonieux et optimal de part et d'autre de l'ancienne frontière prennent davantage d'importance et doivent aujourd'hui se traduire également au travers des dispositions fiscales en soutien à ces objectifs,

Considérant l'impérieuse nécessité d'un juste partage des richesses produites par les travailleurs frontaliers au Luxembourg via une rétrocession fiscale, ou toutes autres compensations financières, aux territoires concernés :

Le Conseil Départemental demande à l'ensemble des ministres, parlementaires et élus français siégeant au sein de la Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise d'agir afin que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de cette instance.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - MOTION DE SOUTIEN À LA PROFESSION AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

M. MARCHAL, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 58 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

Le monde agricole est confronté à une **crise profonde, sans précédent, à la fois structurelle et conjoncturelle**. Bien que l'élevage soit plus particulièrement touché, c'est l'ensemble des productions qui est concerné. La crise provoque des situations difficiles, parfois dramatiques voire irréversibles.

Devant les nombreux obstacles liés à l'excès des normes et aux difficultés de trésorerie auxquels ils sont exposés, beaucoup de nos éleveurs sont dans l'incapacité d'honorer leurs échéances de prêts et souffrent de trop peu (voire d'absence) de revenus.

Leur alerte et grande détresse, exprimées jusque dans les rues, a contraint, après bien des tergiversations, l'Etat et le gouvernement à mettre en place un **plan de soutien à l'élevage**.

Les mesures prises ne suffisent pas à répondre aux difficultés rencontrées par nos agriculteurs. Elles ne sauraient, à elles seules, assurer **le sauvetage et la survie des exploitations touchées par la crise** et par conséquent garantir la pérennité des filières d'élevage dans notre pays et plus particulièrement dans notre département.

C'est pourquoi, les conseillers départementaux :

- **rappellent leur attachement à la profession agricole.**
- **témoignent de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux obstacles que subissent aujourd'hui tous les agriculteurs.**
- **comprennent le désespoir de toute une profession gagnée par la colère et le sentiment d'abandon.**

Ils considèrent que la disparition de l'élevage aurait de graves conséquences :

- **économiques sur l'avenir de la filière agroalimentaire de notre pays et département.**
- **sociales liées à l'impact sur l'emploi, notamment des jeunes, et l'aménagement du territoire.**
- **environnementales par le bouleversement de la diversité de nos paysages.**

Les conseillers départementaux :

- **dénoncent le manque d'écoute du gouvernement et l'insuffisance des mesures mises en place face à cette crise sans précédent.**
- **en appellent à l'esprit de responsabilité de tous, union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs, pour redonner à l'agriculture française toute sa place au cœur de l'économie de notre pays.**

Les conseillers départementaux de l'UDC.

Lors du vote correspondant, les Elus des groupes "Socialistes Ecologiste et Républicain", "Front de Gauche" et "Non inscrit" déclarent voter contre.

Cette motion est rejetée à la majorité : 28 voix contre.

RAPPORT N° 59 - VOEU DE SOUTIEN AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES PRESENTE PAR LES ELUS DU GROUPE UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

M. MARCHAL, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 59 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

La **majorité départementale** autour du Président KLEIN pour le groupe socialiste et républicain et du Président CORZANI pour le groupe Front de Gauche, a décidé unilatéralement, sans concertation ni interpellation des acteurs des territoires de **modifier profondément le partenariat avec les communes et intercommunalités de notre département.**

* **SUPPRESSION** des 3 dotations locales, dotation de solidarité, dotation communale d'investissement et dotation intercommunale d'investissement représentant **15M€/an.**

* **SUPPRESSION** de la Dotation d'Appui aux PROJETS des territoires (DAPRO - investissement) représentant **20M€/an.**

* **MISE EN PLACE** du Contrat Territoires Solidaires (CTS 2016-2021) doté de **6M€/an.**

L'intention exprimée par la 1^{ère} Vice-Présidente **déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement** lors de la réunion des Maires, du 17 décembre dernier, est confirmée : « *la distribution directe d'enveloppes aux communes est une ère révolue* ».

C'est une **décision hostile** au développement des communes et intercommunalités au moment où celles-ci sont chargées d'assumer de nouvelles dépenses et subissent, depuis 2 ans la baisse des dotations de l'Etat et depuis 2008 celles du département.

C'est un **sévère coup d'arrêt** aux investissements locaux qui sera lourd de conséquences pour les petites entreprises et artisans jusqu'à pénaliser fortement l'emploi et peser sur le chômage.

Le budget primitif 2016 fait état d'une recette exceptionnelle de 23M€ au titre du résultat anticipé de 2015.

Les conseillers départementaux demandent que cette somme soit intégralement consacrée à renforcer le partenariat avec les communes et les intercommunalités afin de réduire la « fracture économique » que la majorité départementale a décidé d'enclencher !

Lors du vote correspondant, les Elus des groupes "Socialistes Ecologiste et Républicain", "Front de Gauche" et "Non inscrit" déclarent voter contre.

Ce voeu est rejeté à la majorité : 28 voix contre.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 17H39

La prochaine session du Conseil Départemental aura lieu le
LUNDI 20 JUIN 2016 à 9H00.

LE PRESIDENT

Mathieu KLEIN

Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du Conseil

Départemental de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

54000 - NANCY

